



TRANSAT A.T. INC.
TROISIÈME RAPPORT TRIMESTRIEL
Période terminée le 31 juillet 2026

Relations avec les investisseurs
M. Jean-François Pruneau
Chef de la direction financière

relationsinvestisseurs@transat.com

Symbole boursier
TSX: TRZ

TABLE DES MATIÈRES

1.	Avertissement en ce qui concerne les déclarations prospectives	1
2.	Mesures financières non normalisées selon les IFRS	3
3.	Faits saillants financiers	6
4.	Aperçu	7
5.	Fait saillant du trimestre	7
6.	Activités consolidées	8
7.	Situation financière, trésorerie et sources de financement	15
8.	Autres	23
9.	Comptabilité	24
10.	Contrôles et procédures	24
11.	Indicateurs clés	24

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion passe en revue l'exploitation de Transat A.T. inc., sa performance et sa situation financière pour le trimestre clos le 31 juillet 2026 par rapport au trimestre clos le 31 juillet 2025 et doit être lu avec les états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 octobre 2025, les notes afférentes et le rapport annuel de 2025, y compris le rapport de gestion et la section sur les risques et incertitudes. L'objet du présent document est de présenter une mise à jour, à la suite du trimestre, de l'information présentée dans le rapport de gestion de notre rapport annuel de 2025. Les risques et incertitudes énoncés dans ce dernier sont intégrés aux présentes par renvoi et demeurent en substance inchangés. Sauf indication contraire, l'information présentée dans ce rapport de gestion est datée du 9 septembre 2026. Vous trouverez de plus amples renseignements à notre sujet dans le site Web de Transat à l'adresse www.transat.com et sur le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca, dont les lettres d'attestation pour le trimestre clos le 31 juillet 2026 et la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Nos états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité [« IFRS »]. Ce rapport de gestion présente parfois des mesures financières non normalisées selon les IFRS. Se référer à la section Mesures financières non normalisées selon les IFRS pour plus de détails. Tous les montants présentés dans ce rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire. Les expressions « Transat », « nous », « notre », « nos » ou la « Société », sauf indication contraire, désignent Transat A.T. inc. et ses filiales.

1. AVERTISSEMENT EN CE QUI CONCERNE LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport de gestion contient certaines déclarations prospectives à l'égard de la Société, y compris concernant ses résultats, sa position financière et ses perspectives futures. Ces déclarations prospectives se reconnaissent à l'emploi de termes et d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « viser », « projeter », « prévoir », ainsi que des formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, y compris les renvois à des hypothèses. Toutes ces déclarations sont faites conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes en vigueur. Ces déclarations peuvent porter, sans toutefois s'y limiter, sur des observations concernant les stratégies, les attentes, les activités planifiées ou les actions à venir. Les déclarations prospectives sont, de par leur nature, assujetties à des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent grandement de ceux envisagés dans ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives peuvent différer sensiblement des résultats réels pour diverses raisons comprenant, sans toutefois s'y limiter, la conjoncture économique, l'évolution de la demande compte tenu de la saisonnalité des opérations, les conditions météorologiques extrêmes, les désastres climatiques ou géologiques, la guerre, l'instabilité politique, les mesures prises, prévues ou éventuelles par des États concernant l'imposition de tarifs douaniers sur les exportations et les importations, le terrorisme réel ou appréhendé, l'éclosion d'épidémies ou de maladies, les préférences des consommateurs et leurs habitudes de consommation, la perception des consommateurs à l'égard de la sécurité des services à destination et de la sécurité aérienne, les tendances démographiques, les perturbations du système de contrôle de la circulation aérienne, le coût des mesures portant sur la protection, la sécurité et l'environnement, la concurrence, la capacité de la Société à préserver et faire croître sa réputation et sa marque, la disponibilité du financement dans le futur pour la Société incluant le refinancement de ses dettes, la capacité de la Société de rembourser ses dettes et régler ses passifs avec ses fonds générés en interne ou autrement, la capacité de la Société à maintenir un niveau de liquidités adéquat pour ses besoins en fonds de roulement, la capacité de la Société à atténuer de manière adéquate les problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney, les fluctuations des prix du carburant et des taux de change et d'intérêt, la disponibilité et la continuité de l'approvisionnement en carburant dans chacun des aéroports desservis par la Société, la dépendance de la Société envers des fournisseurs clés, la disponibilité et la fluctuation des coûts liés à nos avions, les technologies de l'information et les télécommunications, les risques liés à la cybersécurité, l'évolution de la législation, des développements ou procédures réglementaires, les litiges en cours et les poursuites intentées par des tiers, la capacité de la Société de réduire les coûts d'exploitation, entre autres avec les initiatives de son programme *Élévation*, la capacité de la Société d'attirer et de conserver des ressources compétentes, les relations de travail, les négociations des conventions collectives et les conflits de travail, les questions de retraite, le maintien d'une couverture d'assurance à des niveaux et conditions favorables et à un coût acceptable, ainsi que d'autres risques expliqués en détail à la section Risques et incertitudes du rapport de gestion de notre rapport annuel de 2025, déposé sur le site SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

Le lecteur est prié de noter que la liste des facteurs précités ne comprend pas tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les déclarations prospectives de la Société. Le lecteur est également prié d'examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion reposent sur un certain nombre d'hypothèses sur la conjoncture économique et le marché, ainsi que sur les activités, la situation financière et les opérations de la Société. À titre d'exemples de déclarations prospectives, citons, sans toutefois s'y limiter, les déclarations concernant :

- La perspective selon laquelle la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes ou autrement.
- La perspective selon laquelle, pour le quatrième trimestre de 2026, la Société prévoit une augmentation de 2 % de la capacité offerte, mesurée en sièges-milles offerts, comparativement à 2025.

En faisant ces déclarations, la Société a supposé, entre autres, que les normes et mesures au niveau de la santé et la sécurité du personnel et des voyageurs imposées par les autorités gouvernementales et aéroportuaires seront conformes à celles actuellement en vigueur, que la main-d'œuvre demeurera disponible tant pour la Société, ses fournisseurs ainsi que les entreprises rendant des services aux voyageurs dans les aéroports, que les facilités de crédit et autres modalités de crédit de ses partenaires commerciaux continueront d'être disponibles comme par le passé et que la direction continuera de gérer les fluctuations de trésorerie pour financer ses besoins en fonds de roulement pour l'exercice complet, que l'approvisionnement en carburant demeurera disponible selon les conditions généralement comparables à celles actuellement observées, que les prix du carburant, les taux de change, les prix de vente, les coûts d'hôtels et autres coûts demeureront stables, que la Société sera en mesure d'atténuer de manière adéquate les problèmes liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney et que les initiatives identifiées afin d'améliorer le résultat d'exploitation ajusté (BAIIA ajusté) pourront être mises en œuvre comme prévu et se traduiront par des réductions de coûts et une augmentation des revenus. Si ces hypothèses se révèlent incorrectes, les résultats réels et les développements pourraient différer considérablement de ceux envisagés dans les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport de gestion. La Société considère que les hypothèses sur lesquelles s'appuient ces déclarations prospectives sont raisonnables. Ces déclarations reflètent les attentes actuelles concernant des événements et le rendement d'exploitation futurs, et ne sont pertinentes qu'à la date de publication du présent rapport de gestion, et représentent les attentes de la Société à cette date. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser toute déclaration prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, à l'exception de ce qui est exigé par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

2. MESURES FINANCIÈRES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Ce rapport de gestion est préparé à partir des résultats et des informations financières établis selon les IFRS. En plus des mesures financières selon les IFRS, la direction utilise d'autres mesures non normalisées selon les IFRS afin de mesurer le rendement opérationnel de la Société. Il est probable qu'on ne puisse comparer les mesures financières non normalisées selon les IFRS qu'utilise la Société avec des mesures du même type présentées par d'autres émetteurs, ou celles utilisées par des analystes financiers puisque leurs mesures peuvent avoir des définitions différentes. Les mesures utilisées par la Société ont pour objet d'apporter de l'information supplémentaire et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement financier calculées selon les IFRS.

Généralement, une mesure financière non normalisée selon les IFRS s'entend d'une mesure chiffrée de la performance financière, de la situation financière ou des flux de trésorerie, antérieurs ou futurs, d'une société qui n'est pas calculée selon les IFRS, ni reconnue par ces dernières. La direction croit que les mesures financières non normalisées selon les IFRS sont importantes puisqu'elles permettent aux utilisateurs de nos états financiers consolidés de mieux comprendre les résultats de nos opérations récurrentes et les tendances connexes, tout en améliorant la transparence et la clarté de nos résultats opérationnels. La direction croit également que ces mesures sont utiles afin de mesurer la capacité de la Société de s'acquitter de ses obligations financières.

En excluant de nos résultats les éléments qui découlent principalement de décisions stratégiques à long terme et/ou qui ne reflètent pas, à notre avis, notre rendement opérationnel de la période, dont la variation de la juste valeur des dérivés, la réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées, les gains (pertes) à la cession d'entreprises et/ou d'actifs, l'incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, la variation du prix au marché des Unités d'émissions admissible du CORSIA (crédits carbone), les coûts de restructuration, les radiations et dépréciation d'actifs, la reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, l'amortissement, les gains (pertes) de change, les gains sur extinction de dette à long terme et autres éléments inhabituels importants, et en incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, nous croyons que notre rapport de gestion aide les utilisateurs à mieux analyser nos résultats ainsi que notre capacité à générer des flux de trésorerie opérationnels. De plus, l'utilisation de mesures non conformes aide les utilisateurs à comparer nos résultats de façon plus pertinente d'une période à l'autre ainsi qu'avec ceux d'autres entreprises de notre secteur.

Les mesures non normalisées selon les IFRS utilisées par la Société sont les suivantes :

Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) ou BAIIA ajusté	Résultat d'exploitation (perte d'exploitation) avant charge d'amortissement et dépréciation d'actifs, reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, variation du prix au marché des Unités d'émissions admissibles du CORSIA (crédits carbone), coûts de restructuration et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement opérationnel de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat d'exploitation ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.
Résultat ajusté (perte ajustée) avant charge d'impôts ou BAI ajusté	Résultat avant charge d'impôt (perte avant charge d'impôts) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées, gain sur extinction de dette à long terme, gain à la cession d'entreprises, gain sur cession de placement, gain (perte) à la cession d'actifs, gain sur la cession-bail d'actifs, incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, variation du prix au marché des Unités d'émissions admissibles du CORSIA (crédits carbone), coûts de restructuration, radiation d'actifs, reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, gain (perte) de change et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers.
Résultat net ajusté (perte nette ajustée)	Résultat net (perte nette) avant variation de la juste valeur des dérivés, réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées, gain sur extinction de dette à long terme, gain à la cession d'entreprises, gain sur cession de placement, gain (perte) à la cession d'actifs, gain sur la cession-bail d'actifs, incidence de la variation des taux d'actualisation utilisés aux fins de la désactualisation de la provision pour conditions de retour, variation du prix au marché des Unités d'émissions admissibles du CORSIA (crédits carbone), coûts de restructuration, radiation d'actifs, reprise de dépréciation du placement dans une coentreprise, gain (perte) de change, réduction de la valeur comptable des actifs d'impôts différés et autres éléments inhabituels importants et incluant les primes relatives aux dérivés arrivés à échéance durant la période, net des impôts y afférents. La Société utilise cette mesure pour évaluer le rendement financier de ses activités avant les facteurs mentionnés précédemment, afin d'assurer une meilleure comparabilité des résultats financiers. Le résultat net ajusté est également utilisé dans le calcul de la rémunération variable des employés et des membres de la haute direction.
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action	Résultat net ajusté (perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation servant au calcul du résultat dilué par action.
Dette totale	Dette à long terme plus le montant des obligations locatives, de la subvention publique différée et du passif lié aux bons de souscription, net des coûts de financement reportés associés au financement subordonné CUGE. La direction utilise la dette totale pour évaluer le niveau d'endettement, les besoins futurs de liquidités et le levier financier de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.
Dette totale nette	Dette totale (décrite ci-haut) moins la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette totale nette est utilisée afin d'évaluer la situation de trésorerie par rapport au niveau d'endettement de la Société. La direction croit que cette mesure est utile afin d'évaluer la capacité de la Société à respecter ses engagements financiers actuels et futurs.

Les tableaux suivants présentent les rapprochements des mesures financières non normalisées avec les mesures financières les plus comparables des IFRS :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2026	2025	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	\$	\$	\$	\$
Résultat (perte) d'exploitation	(63 372)	24 241	(162 187)	9 555
Amortissement et dépréciation	67 272	62 674	194 455	188 319
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(1 752)	(3 122)	(11 797)	3 141
Variation du prix au marché des Unités d'émissions admissibles du CORSIA	(1 047)	—	(5 596)	—
Coûts de restructuration	—	157	220	4 214
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 050)	(2 771)	(3 186)	(5 634)
Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée)	(949)	81 179	11 909	199 595
Résultat (perte) avant charge d'impôts	(105 890)	400 578	(213 661)	255 668
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(1 752)	(3 122)	(11 797)	3 141
Variation du prix au marché des Unités d'émissions admissibles du CORSIA	(1 047)	—	(5 596)	—
Coûts de restructuration	—	157	220	4 214
Gain sur cession d'actifs	—	(14 060)	—	(19 243)
Variation de la juste valeur des dérivés	(8 679)	(56 637)	(7 732)	32 142
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	(4 326)	5 107	1 573	2 981
Perte (gain) de change	34 957	4 869	(738)	(8 658)
Gain sur extinction de dette à long terme	—	(345 116)	—	(345 332)
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 050)	(2 771)	(3 186)	(5 634)
Perte ajustée avant charge d'impôts	(88 787)	(10 995)	(240 917)	(80 721)
Résultat net (perte nette)	(106 588)	399 821	(215 080)	254 405
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(1 752)	(3 122)	(11 797)	3 141
Variation du prix au marché des Unités d'émissions admissibles du CORSIA	(1 047)	—	(5 596)	—
Coûts de restructuration	—	157	220	4 214
Gain sur cession d'actifs	—	(14 060)	—	(19 243)
Variation de la juste valeur des dérivés	(8 679)	(56 637)	(7 732)	32 142
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	(4 326)	5 107	1 573	2 981
Perte (gain) de change	34 957	4 869	(738)	(8 658)
Gain sur extinction de dette à long terme	—	(345 116)	—	(345 332)
Primes relatives aux dérivés arrivés à échéance au cours de la période	(2 050)	(2 771)	(3 186)	(5 634)
Perte nette ajustée	(89 485)	(11 752)	(242 336)	(81 984)
Perte nette ajustée	(89 485)	(11 752)	(242 336)	(81 984)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	41 022	42 351	40 777	40 531
Perte nette ajustée par action	(2,18)	(0,28)	(5,94)	(2,02)

	Au 31 juillet 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$
(en milliers de dollars)		
Dette à long terme	257 735	200 818
Subvention publique différée	189 950	199 182
Passif lié aux bons de souscription	15 367	14 235
Obligations locatives	1 293 139	1 347 396
Dette totale	1 756 191	1 761 631
Dette totale	1 756 191	1 761 631
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(243 046)	(164 920)
Dette totale nette	1 513 145	1 596 711

3. FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les 31 juillet				Périodes de neuf mois closes les 31 juillet			
	2026 \$	2025 \$	Écart \$	Écart %	2026 \$	2025 \$	Écart \$	Écart %
États consolidés des résultats								
Revenus	792 720	766 301	26 419	3,4	2 691 036	2 626 879	64 157	2,4
Résultat (perte) d'exploitation	(63 372)	24 241	(87 613)	(361,4)	(162 187)	9 555	(171 742)	(1 797,4)
Résultat net (perte nette)	(106 588)	399 821	(506 409)	(126,7)	(215 080)	254 405	(469 485)	(184,5)
Résultat (perte) de base par action	(2,60)	9,97	(12,57)	(126,1)	(5,27)	6,40	(11,67)	(182,3)
Résultat (perte) dilué(e) par action	(2,60)	9,39	(11,99)	(127,7)	(5,27)	6,22	(11,49)	(184,7)
Résultat d'exploitation ajusté (perte d'exploitation ajustée) ¹	(949)	81 179	(82 128)	(101,2)	11 909	199 595	(187 686)	(94,0)
Perte nette ajustée ¹	(89 485)	(11 752)	(77 733)	(661,4)	(242 336)	(81 984)	(160 352)	(195,6)
Perte nette ajustée par action ¹	(2,18)	(0,28)	(1,90)	(678,6)	(5,94)	(2,02)	(3,92)	(194,1)

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Activités opérationnelles	(220 546)	(104 915)	(115 631)	(110,2)	194 168	271 505	(77 337)	(28,5)
Activités d'investissement	(20 715)	31 202	(51 917)	(166,4)	(55 467)	19 624	(75 091)	(382,6)
Activités de financement	92 990	(100 223)	193 213	192,8	(60 284)	(193 757)	133 473	68,9
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 170	(1 522)	2 692	176,9	(291)	(555)	264	47,6
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(147 101)	(175 458)	28 357	16,2	78 126	96 817	(18 691)	(19,3)

	Au 31 juillet 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$	Écart \$	Écart %
États consolidés de la situation financière				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	243 046	164 920	78 126	47,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés (courant et non courant)	245 429	465 592	(220 163)	(47,3)
	488 475	630 512	(142 037)	(22,5)
Actif total	2 491 120	2 574 563	(83 443)	(3,2)
Dettes (courant et non courant)	257 735	200 818	56 917	28,3
Dettes totales ¹	1 756 191	1 761 631	(5 440)	(0,3)
Dettes totales nettes ¹	1 513 145	1 596 711	(83 566)	(5,2)

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

4. APERÇU

ACTIVITÉ PRINCIPALE

Fondée à Montréal en 1987, Transat est un joueur phare du voyage loisir, particulièrement connu comme transporteur aérien sous la marque Air Transat. Élue par sa clientèle Meilleure compagnie aérienne loisirs au monde en 2025 aux World Airline Awards de Skytrax, elle offre l'accès à des destinations internationales. La flotte d'Air Transat est composée principalement de nouveaux appareils parmi les plus écoénergétiques de leur catégorie. Son siège social est situé à Montréal, et elle compte plus de 5 000 personnes à son emploi qui partagent la même raison d'être, soit de réduire les distances qui nous séparent. (TSX : TRZ) www.transat.com

5. FAIT SAILLANT DU TRIMESTRE

FINANCEMENT

Le 27 juillet 2026, la Société a conclu avec le gouvernement du Canada les ententes nécessaires à la mise en place de la Facilité de liquidité pour la résilience du secteur aérien (LRSA), une nouvelle mesure de financement destinée à soutenir les transporteurs aériens canadiens faisant face à d'importantes pressions sur leur liquidité, notamment en raison de la hausse des prix du carburant. Cette nouvelle facilité a été ajoutée à l'entente du programme de prêt conclue en juillet 2025. Le montant pouvant être tiré est établi en fonction des coûts supplémentaires de carburant engagés par rapport à 2025, sous réserve d'un montant maximal de 150 millions \$. Le 28 juillet 2026, la Société a effectué un premier tirage de 125 millions \$ sur cette facilité.

6. ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

	Trimestres clos les 31 juillet				Périodes de neuf mois closes les 31 juillet			
	2026	2025	Écart	Écart	2026	2025	Écart	Écart
(en milliers de dollars)	\$	\$	\$	%	\$	\$	\$	%
Revenus	792 720	766 301	26 419	3,4	2 691 036	2 626 879	64 157	2,4
Charges d'exploitation								
Coûts liés à la prestation de services touristiques	101 705	113 481	(11 776)	(10,4)	772 854	788 008	(15 154)	(1,9)
Carburant d'aéronefs	237 817	159 280	78 537	49,3	557 093	417 643	139 450	33,4
Salaires et avantages du personnel	163 032	141 313	21 719	15,4	454 524	401 507	53 017	13,2
Frais de vente et de distribution	48 654	49 004	(350)	(0,7)	197 881	190 543	7 338	3,9
Entretien d'aéronefs	59 667	63 500	(3 833)	(6,0)	189 747	187 876	1 871	1,0
Frais d'aéroports et de navigation	66 860	61 226	5 634	9,2	167 093	158 110	8 983	5,7
Loyer d'aéronefs	—	13	(13)	(100,0)	3 012	6 017	(3 005)	(49,9)
Autres coûts aériens	82 992	67 049	15 943	23,8	205 375	177 673	27 702	15,6
Autres	28 093	24 363	3 730	15,3	110 969	97 414	13 555	13,9
Amortissement et dépréciation	67 272	62 674	4 598	7,3	194 455	188 319	6 136	3,3
Coûts de restructuration	—	157	(157)	(100,0)	220	4 214	(3 994)	(94,8)
	856 092	742 060	114 032	15,4	2 853 223	2 617 324	235 899	9,0
Résultat (perte) d'exploitation	(63 372)	24 241	(87 613)	(361,4)	(162 187)	9 555	(171 742)	(1 797,4)
Coûts de financement	23 237	34 726	(11 489)	(33,1)	71 096	112 621	(41 525)	(36,9)
Revenus du financement	(2 671)	(5 226)	2 555	48,9	(12 725)	(20 624)	7 899	38,3
Variation de la juste valeur des dérivés	(8 679)	(56 637)	47 958	84,7	(7 732)	32 142	(39 874)	(124,1)
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	(4 326)	5 107	(9 433)	(184,7)	1 573	2 981	(1 408)	(47,2)
Perte (gain) de change	34 957	4 869	30 088	618,0	(738)	(8 658)	7 920	91,5
Gain sur cession d'actifs	—	(14 060)	14 060	100,0	—	(19 243)	19 243	100,0
Gain sur extinction de dette à long terme	—	(345 116)	345 116	100,0	—	(345 332)	345 332	100,0
Résultat (perte) avant charge d'impôts	(105 890)	400 578	(506 468)	(126,4)	(213 661)	255 668	(469 329)	(183,6)
Impôts sur le résultat (récupération)								
Exigibles	958	757	201	26,6	1 679	1 160	519	44,7
Différés	(260)	—	(260)	100,0	(260)	103	(363)	(352,4)
	698	757	(59)	(7,8)	1 419	1 263	156	12,4
Résultat net (perte nette) de la période	(106 588)	399 821	(506 409)	(126,7)	(215 080)	254 405	(469 485)	(184,5)

REVENUS

Nous tirons la presque totalité de nos revenus du transport aérien, des voyageurs expéditifs, des agences de voyages, de la distribution, des voyageurs réceptifs et des services offerts à destination.

Pour le trimestre clos le 31 juillet 2026, nos revenus ont augmenté de 26,4 millions \$ (3,4 %), par rapport à 2025, malgré une diminution de 35,0 millions \$ des revenus sur le marché cubain, attribuable à la suspension de nos vols vers Cuba. L'augmentation des revenus est attribuable à une hausse de 5,8 % du trafic, exprimé en passagers-milles payants, comparativement au trimestre correspondant de 2025. Pour le trimestre, sur l'ensemble du réseau, la capacité offerte a augmenté de 6,1 % comparativement à celle mise en marché en 2025, alors que celle sur les routes transatlantiques, le principal marché durant cette période, a augmenté de 8,4 %. Les revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield »), ont affiché une diminution de 1,0 %. Les problèmes persistants liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney continuent de générer des inefficiences ayant une incidence sur la gestion des revenus, de même que les inefficiences engendrées par le redéploiement partiel de notre capacité à la suite de la suspension de nos vols vers Cuba. L'augmentation des revenus a également été freinée par la concurrence qui demeure vive et par la conjoncture économique. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 84,7 %, comparativement à 85,0 % en 2025.

Pour la période de neuf mois close le 31 juillet, nos revenus ont augmenté de 64,2 millions \$ (2,4 %), par rapport à 2025, malgré une diminution de 116,0 millions \$ des revenus sur le marché cubain, attribuable à la suspension de nos vols vers Cuba depuis le 9 février 2026. Dans l'ensemble, le trafic, exprimé en passagers-milles payants, a été supérieur de 4,2 % à celui de la période correspondante de 2025. Pour la période de neuf mois, sur l'ensemble du réseau, la capacité offerte a augmenté de 4,3 % comparativement à celle mise en marché en 2025. Nos revenus aériens unitaires, exprimés en revenu par passager-mille (ou « yield »), ont affiché une diminution de 0,4 %. L'augmentation des revenus a toutefois été freinée par les problèmes persistants liés aux moteurs GTF de Pratt & Whitney qui continuent de générer des inefficiences ayant une incidence sur la gestion des revenus, par les inefficiences engendrées par le redéploiement partiel et inopiné de notre capacité à la suite de la suspension de nos vols vers Cuba, par la hausse de la concurrence et par la conjoncture économique. La croissance des revenus a également été ralentie par l'annulation des vols vers la Jamaïque en raison de l'ouragan Melissa survenu au cours du premier trimestre de 2026, malgré le redéploiement de la capacité vers d'autres destinations. Pour l'ensemble de nos marchés, nous avons affiché un coefficient d'occupation de 83,6 %, semblable à celui affiché en 2025. De plus, à la suite de l'entente conclue avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF, nous avons enregistré durant la période de neuf mois de 2026 une indemnité financière de 17,3 millions \$, comparativement à 27,0 millions \$ durant la période de neuf mois de 2025.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 114,0 millions \$ (15,4 %) pour le trimestre et de 235,9 millions \$ (9,0 %) pour la période de neuf mois par rapport à 2025. Ces augmentations sont principalement attribuables à la forte augmentation des prix du carburant, à l'augmentation des salaires et avantages du personnel ainsi qu'à l'accroissement de la capacité par rapport aux périodes correspondantes de 2025, partiellement compensée par la diminution des coûts liés à la prestation de services touristiques.

Coûts liés à la prestation de services touristiques

Les coûts liés à la prestation de services touristiques sont engagés par nos voyageurs. Ils comprennent principalement le coût des chambres d'hôtels ainsi que les coûts de transfert et d'excursions.

Les coûts liés à la prestation de services touristiques ont diminué de 11,8 millions \$ (10,4%) au cours du trimestre et de 15,2 millions \$ pour la période de neuf mois par rapport à 2025. Ces diminutions découlent principalement de la baisse du nombre de forfaits vendus par rapport à 2025, partiellement compensées par la hausse du coût unitaire des nuitées par rapport à 2025, en raison du repositionnement de notre capacité à la suite de la suspension de nos vols vers Cuba vers des destinations de substitution plus coûteuses.

Carburant d'aéronefs

La dépense de carburant d'aéronefs a augmenté de 78,5 millions \$ (49,3 %) au cours du trimestre et de 139,5 millions \$ (33,4 %) pour la période de neuf mois. Ces augmentations résultent principalement de la hausse des prix du carburant exprimés en dollars américains de 56,0 % pour le trimestre et de 39,2 % pour la période de neuf mois, attribuable notamment aux perturbations géopolitiques affectant le détroit d'Ormuz et qui exercent une pression à la hausse sur les marchés mondiaux de l'énergie qui affecte, entre autres, le secteur aérien, ainsi que de la hausse du volume de litres consommés en raison de la hausse de la capacité. Ces augmentations ont été partiellement atténuées par la comptabilisation de produits tirés des subventions publiques de 25,3 millions \$ relativement à la Facilité de liquidité pour la résilience du secteur aérien, ainsi que par l'incidence de la baisse du prix au marché des Unités d'émissions admissibles du CORSIA utilisé aux fins du calcul de la provision pour compensation des émissions de carbone, comparativement aux périodes correspondantes de 2025.

Salaires et avantages du personnel

Les salaires et avantages du personnel ont augmenté de 21,7 millions \$ (15,4 %) pour le trimestre et de 53,0 millions \$ (13,2 %) pour la période de neuf mois, comparativement à 2025. Ces augmentations s'expliquent principalement par la progression des salaires, plus particulièrement pour les pilotes en raison de la renégociation de la convention collective entérinée en janvier 2026, par rapport aux périodes correspondantes de 2025.

Frais de vente et de distribution

Les frais de vente et de distribution ont diminué de 0,3 million \$ (0,7 %) au cours du trimestre, par rapport à 2025. Au cours de la période de neuf mois, les frais de vente et de distribution ont augmenté de 7,3 millions \$ (3,9 %), par rapport à 2025. Cette hausse découle principalement des dépenses de marketing et de l'augmentation de notre volume d'activités.

Entretien d'aéronefs

Les coûts d'entretien d'aéronefs comprennent les frais non capitalisables engagés par Air Transat, principalement pour le maintien en état des moteurs et des cellules sur les aéronefs, ainsi qu'en lien avec la provision pour conditions de retour. Au cours du trimestre, ces dépenses ont diminué de 3,8 millions \$ (6,0 %), comparativement à 2025. Cette baisse est principalement attribuable aux renversements de provisions pour conditions de retour découlant de la modification de certaines modalités de contrats de location d'aéronefs, partiellement compensée par une hausse des entretiens effectués conformément aux plans de maintenance des constructeurs par rapport à la période correspondante de 2025.

Pour la période de neuf mois, ces dépenses ont augmenté de 1,9 million \$ (1,0 %), par rapport à 2025. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse des entretiens effectués conformément aux plans de maintenance des constructeurs, partiellement compensée par les renversements de provisions pour conditions de retour découlant de la renégociation de contrats de location d'aéronefs et par l'incidence des changements de taux d'actualisation utilisés aux fins du calcul de la provision pour conditions de retour, par rapport aux périodes correspondantes de 2025.

Frais d'aéroports et de navigation

Les frais d'aéroports et de navigation comprennent principalement les droits exigés par les aéroports et les exploitants de services de navigation aérienne. Ces frais ont augmenté de 5,6 millions \$ (9,2 %) au cours du trimestre et de 9,0 millions \$ (5,7 %) au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2025, principalement en raison de la hausse de notre volume d'activité.

Loyer d'aéronefs

Les loyers d'aéronefs correspondent aux loyers variables d'aéronefs ainsi qu'à ceux liés à des baux à court terme. Pour la période de neuf mois de 2026, les loyers d'aéronefs ont diminué de 3,0 millions \$ (49,9 %), par rapport à 2025. Cette diminution s'explique principalement par un nombre moyen d'aéronefs en location à court terme inférieur en 2026, comparativement à 2025.

Autres coûts aériens

Les autres coûts aériens sont principalement composés des frais de manutention, des dépenses d'équipage, des frais de commissariat et d'autres frais liés aux opérations aériennes. Les autres coûts aériens ont augmenté de 15,9 millions \$ (23,8 %) au cours du trimestre et de 27,7 millions \$ (15,6 %) au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2025. Ces augmentations découlent principalement de la hausse du volume d'activité, d'une hausse des dépenses d'équipage, ainsi que des coûts additionnels résultant du repositionnement de la capacité retirée du marché cubain vers d'autres destinations, comparativement aux périodes correspondantes de 2025.

Autres

Les autres frais ont augmenté de 3,7 millions \$ (15,3 %) au cours du trimestre et de 13,6 millions \$ (13,9 %) au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2025. L'augmentation du trimestre découle principalement de la hausse du volume d'activité comparativement à 2025. Pour la période de neuf mois, l'augmentation résulte principalement des frais non récurrents engagés dans le cadre d'une bataille de procurations avec un actionnaire dissident.

Amortissement et dépréciation

L'amortissement inclut l'amortissement et les pertes de valeurs attribuables aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles. L'amortissement a augmenté de 4,6 millions \$ (7,3 %) au cours du troisième trimestre et de 6,1 millions \$ (3,3 %) au cours de la période de neuf mois, comparativement à 2025. Ces augmentations sont principalement attribuables à l'acquisition de six moteurs d'avions au cours des douze derniers mois.

Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration correspondent aux indemnités de cessation d'emploi liées aux changements apportés à la structure organisationnelle. Pour le trimestre clos le 31 juillet 2026, la charge pour indemnités de cessation d'emploi est nulle, comparativement à 0,2 million \$ en 2025. Pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2026, les coûts comprennent une charge pour indemnités de cessation d'emploi de 0,2 million \$, comparativement à 4,2 millions \$ en 2025.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Compte tenu de ce qui précède, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 63,4 millions \$ au cours du troisième trimestre, comparativement à un résultat d'exploitation de 24,2 millions \$ en 2025. Pour la période de neuf mois, nous avons enregistré une perte d'exploitation de 162,2 millions \$, comparativement à un résultat d'exploitation de 9,6 millions \$ en 2025.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2026, la diminution de nos résultats d'exploitation s'explique principalement par la hausse marquée des prix du carburant, attribuable notamment aux perturbations géopolitiques affectant le détroit d'Ormuz et qui exercent une pression à la hausse sur les marchés mondiaux de l'énergie qui affecte, entre autres, le secteur aérien et par l'augmentation des salaires et avantages du personnel. Pour la période de neuf mois, la diminution découle également des indemnités financières du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF enregistrées inférieures à celles de 2025. Les perturbations causées par l'ouragan Melissa durant le premier trimestre de 2026, combinées à l'incapacité de redéployer la totalité de la capacité annulée à la suite de la suspension de nos vols vers Cuba ainsi qu'aux coûts additionnels liés au redéploiement partiel de la capacité vers des destinations de substitution plus coûteuses ont de plus contribué à freiner la croissance du résultat d'exploitation. La diminution de nos résultats d'exploitation a été partiellement compensée par la croissance du trafic, par des réductions de coûts liées à la mise en place d'initiatives clés du programme d'optimisation *Élévation* de la Société et à une gestion serrée des coûts. La Société continue d'encourir des coûts supplémentaires résultant de l'enjeu lié aux problèmes inhérents aux moteurs GTF de Pratt & Whitney, dont ceux relatifs à la location à long terme de 3 Airbus A330, contractés en 2024, afin de maintenir la capacité offerte.

Au cours du troisième trimestre, nous avons affiché une perte d'exploitation ajustée de 0,9 million \$, comparativement à un résultat d'exploitation ajusté de 81,2 millions \$ en 2025. Pour la période de neuf mois, nous avons affiché un résultat d'exploitation ajusté de 11,9 millions \$, comparativement à 199,6 millions \$ en 2025.

AUTRES CHARGES ET REVENUS

Coûts de financement

Les coûts de financement incluent les intérêts sur les obligations locatives et sur la dette à long terme, la charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour, les autres intérêts, les frais d'attente, les frais de mise en place ainsi que les frais financiers, nets des produits de la subvention publique différée.

Les coûts de financement ont diminué de 11,5 millions \$ (33,1 %) pour le troisième trimestre et de 41,5 millions \$ (36,9 %) pour la période de neuf mois, comparativement à 2025. Ces baisses sont principalement dues à la diminution des intérêts sur la dette à long terme à la suite de la restructuration de la dette de la Société au cours du troisième trimestre de l'exercice 2025, ainsi qu'à la baisse des taux d'intérêt.

Revenus de financement

Les revenus de financement ont diminué de 2,6 millions \$ (48,9 %) au cours du troisième trimestre et de 7,9 millions \$ (38,3 %) pour la période de neuf mois, comparativement à 2025, en raison de la baisse des taux d'intérêt et de celle des soldes moyens de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

Variation de la juste valeur des dérivés

La variation de la juste valeur des dérivés correspond à la variation, au cours de la période, de la juste valeur du portefeuille des instruments financiers qui sont détenus et utilisés par la Société aux fins de la gestion du risque lié à la fluctuation des prix du carburant et des taux de change.

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2026, la juste valeur des instruments financiers dérivés a augmenté de 8,7 millions \$. Cette augmentation découle principalement de la hausse de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux devises, attribuable à la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain et de la hausse de la juste valeur des dérivés liés au carburant en raison de l'augmentation des prix du carburant en regard de nos contrats de dérivés. Cette hausse a été partiellement compensée par la diminution de la juste valeur des dérivés liés au carburant résultant de l'échéance de contrats favorables.

Au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2026, la juste valeur des instruments financiers dérivés a augmenté de 7,7 millions \$. Cette augmentation découle principalement de la hausse de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés au carburant en raison de l'augmentation des prix du carburant en regard de nos contrats de dérivés et de la hausse de la juste valeur des instruments financiers dérivés liés aux devises en raison de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées

La rubrique réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées représente la variation de la juste valeur des bons de souscription et des actions privilégiées au cours de la période. Cette réévaluation découle principalement de la variation du cours de l'action de la Société.

Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2026, la juste valeur des bons de souscription et des actions privilégiées a diminué de 4,3 millions \$. Cette diminution résulte principalement de la baisse du cours de clôture de l'action de 2,56 \$ à 2,26 \$ entre le 30 avril 2026 et le 31 juillet 2026.

Pour la période de neuf mois, la juste valeur des bons de souscription et des actions privilégiées a augmenté de 1,6 million \$. Cette augmentation résulte principalement de la hausse du cours de clôture de l'action de 2,11 \$ à 2,26 \$ entre le 31 octobre 2025 et le 31 juillet 2026.

Perte (gain) de change

Au cours du trimestre, nous avons affiché une perte de change de 35,0 millions \$, comparativement à 4,9 millions \$ en 2025. Pour la période de neuf mois, nous avons affiché un gain de change de 0,7 million \$, comparativement à 8,7 millions \$ en 2025. La perte de change du trimestre est principalement attribuable à l'effet défavorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de la dépréciation du dollar par rapport au dollar américain alors que le gain de change de la période de neuf mois est principalement attribuable à l'effet favorable des taux de change sur les obligations locatives liées aux aéronefs, à la suite de l'appréciation du dollar par rapport au dollar américain.

Gain sur cession d'actifs

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2025, nous avons reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 14,1 millions \$ à la suite de deux transactions de cession-bail visant deux moteurs GTF de Pratt & Whitney. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025, nous avons reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 19,2 millions \$ à la suite de trois transactions de cession-bail visant trois moteurs GTF de Pratt & Whitney.

Gain sur extinction de dette à long terme

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2025, la Société a complété la restructuration de sa dette contractée avec la CFUEC par l'intermédiaire du CUGE. À l'issue de cette restructuration, la Société a enregistré un gain sur extinction de dette à long terme de 345,1 millions \$.

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôts sur le résultat s'est établie à 0,7 million \$ pour le troisième trimestre, comparativement à 0,8 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour la période de neuf mois, notre charge d'impôts sur le résultat s'élève à 1,4 million \$, en regard de 1,3 million \$ en 2025.

Depuis l'exercice 2020, la Société a cessé de comptabiliser des actifs d'impôts différés et réduit la valeur comptable des soldes d'actifs d'impôts différés liés à ses opérations canadiennes dont elle n'était plus en mesure de justifier la comptabilisation conformément aux normes IFRS de comptabilité. Ainsi, au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2026, les actifs d'impôts différés des filiales canadiennes n'ont donc pas été comptabilisés.

RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT NET AJUSTÉ

En tenant compte des éléments présentés dans la section Activités consolidées pour le troisième trimestre de 2026, notre perte nette s'est établie à 106,6 millions \$, soit 2,60 \$ par action (de base et diluée), par rapport à un résultat net de 399,8 millions \$, soit 9,97 \$ par action de base et 9,39 \$ par action dilué lors du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour le troisième trimestre de 2026, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat par action a été de 41 022 000 (de base et dilué), comparativement à 40 083 000 (42 351 000 pour le résultat dilué par action) pour le trimestre correspondant de 2025.

Pour la période de neuf mois, notre perte nette s'est établie à 215,1 millions \$, soit 5,27 \$ par action (de base et diluée), par rapport à un résultat net de 254,4 millions \$, soit 6,40 \$ par action de base et 6,22 \$ par action dilué lors de la période correspondante de l'exercice précédent. Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé pour calculer le résultat par action pour la période de neuf mois, a été de 40 777 000 (de base et dilué), comparativement à 39 767 000 (40 531 000 pour le résultat dilué par action) pour la période correspondante de 2025.

Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2026, notre perte nette ajustée s'est établie à 89,5 millions \$ (2,18 \$ par action) et à 242,3 millions \$ (5,94 \$ par action), respectivement, comparativement à une perte nette ajustée de 11,8 millions \$ (0,28 \$ par action) et à 82,0 millions \$ (2,02 \$ par action), respectivement, pour les périodes correspondantes de 2025.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne reflètent pas proportionnellement les résultats de l'exercice entier. Pour les trimestres présentés, la hausse des revenus est principalement attribuable à la hausse de notre capacité.

Pour T1-2026, comparativement à 2025, l'amélioration de notre résultat d'exploitation découle principalement de la hausse des revenus aériens unitaires et de la croissance du trafic, combinées à des réductions de coûts liées à la mise en oeuvre d'initiatives clés du programme d'optimisation *Élévation* de la Société, ainsi qu'à une gestion rigoureuse des coûts. Pour T2-2026, comparativement à 2025, la détérioration de notre résultat d'exploitation s'explique principalement par la hausse des prix du carburant, l'augmentation des salaires et avantages du personnel, par la diminution de l'indemnité financière du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF ainsi que par la suspension de nos vols vers Cuba. Cette baisse a été partiellement compensée par la croissance du trafic ainsi que par les réductions de coûts découlant de la mise en oeuvre d'initiatives clés du programme d'optimisation *Élévation* et d'une gestion rigoureuse des coûts. Pour T3-2026, comparativement à 2025, la détérioration de notre résultat d'exploitation s'explique principalement par la hausse des prix du carburant ainsi que par l'augmentation des salaires et avantages du personnel. Cette baisse a été partiellement compensée par l'augmentation des revenus découlant de la croissance du trafic. La détérioration de notre résultat d'exploitation du T4-2025 comparativement à 2024, découle principalement de la diminution de l'indemnité financière du fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF ainsi que d'une hausse des charges d'entretien d'aéronefs et de salaires et avantages du personnel. En conséquence, les informations financières trimestrielles suivantes peuvent donc varier de façon importante d'un trimestre à l'autre.

Principales informations financières trimestrielles non auditées								
(en milliers de dollars, sauf les données par action)	T4-2024	T1-2025	T2-2025	T3-2025	T4-2025	T1-2026	T2-2026	T3-2026
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus	788 845	829 505	1 031 073	766 301	771 624	870 713	1 027 603	792 720
Résultat (perte) d'exploitation	64 700	(51 956)	37 270	24 241	248	(19 154)	(79 661)	(63 372)
Résultat net (perte nette)	41 227	(122 532)	(22 884)	399 821	(12 489)	(29 498)	(78 994)	(106 588)
Résultat (perte) de base par action	1,05	(3,10)	(0,58)	9,97	(0,31)	(0,73)	(1,94)	(2,60)
Résultat (perte) dilué(e) par action	1,05	(3,10)	(0,58)	9,39	(0,52)	(0,73)	(1,94)	(2,60)
Résultat d'exploitation ajusté ¹	128 417	19 969	98 446	81 179	71 367	33 598	(20 740)	(949)
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) ¹	31 558	(74 968)	4 735	(11 752)	(18 666)	(47 856)	(104 995)	(89 485)
Résultat net ajusté (perte nette ajustée) par action ¹	0,81	(1,90)	0,12	(0,28)	(0,42)	(1,18)	(2,58)	(2,18)

¹ Voir section Mesures financières non normalisées selon les IFRS

7. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Au 31 juillet 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissaient à 243,0 millions \$, comparativement à 164,9 millions \$ au 31 octobre 2025. La trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en fiducie ou autrement réservés se chiffraient à 245,4 millions \$ à la fin du troisième trimestre de 2026, comparativement à 465,6 millions \$ au 31 octobre 2025. Notre état de la situation financière témoigne d'un fonds de roulement déficitaire de 666,6 millions \$, soit un ratio de 0,58, par rapport à un fonds de roulement déficitaire de 428,7 millions \$ et un ratio de 0,70 au 31 octobre 2025.

L'actif total a diminué de 83,4 millions \$ (3,2 %), passant de 2 574,6 millions \$ le 31 octobre 2025 à 2 491,1 millions \$ le 31 juillet 2026. Cette baisse est expliquée dans le tableau de la situation financière présenté ci-dessous. Les capitaux propres ont diminué de 213,1 millions \$, passant de capitaux propres négatifs de 645,1 millions \$ au 31 octobre 2025 à 858,1 millions \$ au 31 juillet 2026. Cette baisse découle principalement de la perte nette de 215,1 millions \$.

(en milliers de dollars)	Au 31 juillet 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	243 046	164 920	78 126	Se reporter à la section Flux de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	245 429	465 592	(220 163)	Saisonnalité des opérations
Clients et autres débiteurs	161 942	153 575	8 367	Hausse des créances-clients et autres montants à recevoir en raison de la saisonnalité des opérations compensée par des encaissements de sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit, d'encaisses bailleurs à recevoir et de soldes à recevoir de l'État.
Impôts sur le résultat à recevoir	1 233	469	764	Aucun écart important
Stocks	58 068	49 653	8 415	Augmentation de l'inventaire de pièces d'aéronefs et de carburant
Charges payées d'avance	50 405	36 683	13 722	Augmentation des montants payés d'avance aux fournisseurs en raison de la saisonnalité des opérations
Dépôts	440 061	409 416	30 645	Augmentation des dépôts d'entretien aux bailleurs et auprès des processeurs de cartes de crédit
Actifs d'impôt différé	553	370	183	Aucun écart important
Immobilisations corporelles	1 215 497	1 254 604	(39 107)	Amortissement de la période, partiellement compensé par les acquisitions
Immobilisations incorporelles	20 049	21 030	(981)	Amortissement de la période, partiellement compensé par les acquisitions
Instruments financiers dérivés	54 837	18 251	36 586	Variation favorable des dérivés liés au carburant, partiellement compensée par la variation défavorable des dérivés liés aux devises contractés

(en milliers de dollars)	Au 31 juillet 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$	Écart \$	Principales sources d'explication des écarts importants
Passifs				
Fournisseurs et autres créditeurs	463 821	376 940	86 881	Saisonnalité des opérations et augmentation du volume des activités
Impôts sur le résultat à payer	1 615	2 182	(567)	Aucun écart important
Dépôts de clients et revenus différés	847 397	823 276	24 121	Saisonnalité des opérations et augmentation du volume des activités
Instruments financiers dérivés	41 597	17 564	24 033	Variation défavorable des dérivés liés au carburant, partiellement compensée par la variation favorable des dérivés liés aux devises contractés
Dette à long terme et obligations locatives	1 550 874	1 548 214	2 660	Tirage sur la facilité de liquidité pour la résilience du secteur aérien, amendements de baux et dépréciation du dollar par rapport à la devise américaine, partiellement compensés par les remboursements de capital
Provision pour conditions de retour	202 544	202 700	(156)	Diminution en raison des modifications de certains contrats de location d'aéronefs et de l'incidence de la variation de taux d'actualisation, compensée par l'augmentation liée au passage du temps de la provision
Passif lié aux bons de souscription	15 367	14 235	1 132	Augmentation en raison de la variation du cours de l'action de la Société
Subvention publique différée	189 950	199 182	(9 232)	Produits tirés des subventions publiques de la période, partiellement compensés par l'ajout d'un montant de subvention publique différée en conséquence du tirage effectué sur la facilité de liquidité pour la résilience du secteur aérien
Passif lié aux avantages du personnel	27 153	26 829	324	Aucun écart important
Passifs d'impôt différé	562	548	14	Aucun écart important
Actions privilégiées	8 389	7 948	441	Augmentation en raison de la variation du cours de l'action de la Société
Capitaux propres				
Capital-actions	228 987	227 365	1 622	Émissions sur le capital autorisé
Provision pour paiements fondés sur des actions	16 542	16 454	88	Charge liée aux paiements fondés sur des actions
Déficit	(1 096 246)	(881 166)	(215 080)	Perte nette
Montant cumulé des écarts de change	(7 432)	(7 708)	276	Gain de change sur conversion des états financiers de filiales étrangères

FLUX DE TRÉSORERIE

	Trimestres clos les 31 juillet			Périodes de neuf mois closes les 31 juillet		
(en milliers de dollars)	2026 \$	2025 \$	Écart \$	2026 \$	2025 \$	Écart \$
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(220 546)	(104 915)	(115 631)	194 168	271 505	(77 337)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(20 715)	31 202	(51 917)	(55 467)	19 624	(75 091)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	92 990	(100 223)	193 213	(60 284)	(193 757)	133 473
Incidence des fluctuations de taux de change sur la trésorerie	1 170	(1 522)	2 692	(291)	(555)	264
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(147 101)	(175 458)	28 357	78 126	96 817	(18 691)

Activités opérationnelles

Au cours du troisième trimestre, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'exploitation se sont élevés à 220,5 millions \$, par rapport à 104,9 millions \$ en 2025. Cette augmentation de 115,6 millions \$ des flux de trésorerie utilisés par les activités opérationnelles est attribuable à la diminution de 102,4 millions \$ du résultat net avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (entrées) de fonds, à la baisse de 11,0 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels et à la diminution de 6,8 million \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour, partiellement compensées par la hausse de 4,6 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel.

Pour la période de neuf mois, les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation se sont établis à 194,2 millions \$ comparativement à 271,5 millions \$ en 2025. La diminution de 77,3 millions \$ des flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles est attribuable à la diminution de 165,3 millions \$ du résultat net avant éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (entrées) de fonds, à la baisse de 16,3 millions \$ de la variation nette des autres actifs et passifs opérationnels et à la diminution de 12,6 millions \$ de la variation nette de la provision pour conditions de retour, partiellement compensées par la hausse de 116,9 millions \$ des liquidités générées par la variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement ont atteint 20,7 millions \$ au cours du troisième trimestre, comparativement à des flux de trésorerie générés de 31,2 millions \$ en 2025, soit une diminution de 51,9 millions \$. Pour la période de neuf mois, les flux de trésorerie utilisés par les activités d'investissement se sont établis à 55,5 millions \$ comparativement à des flux de trésorerie générés de 19,6 millions \$ en 2025, soit une diminution de 75,1 millions \$. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2026, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevées à 20,7 millions \$ et à 53,3 millions \$, respectivement, et consistent principalement en des entretiens d'aéronefs et en de l'équipement d'aéronefs, comparativement à 30,2 millions \$ et à 68,0 millions \$, respectivement pour 2025. Durant la période de neuf mois de 2025, la Société avait également conclu des transactions de cession-bail visant trois moteurs GTF de Pratt & Whitney pour un total de 92,1 millions \$.

Activités de financement

Pour le troisième trimestre, les flux de trésorerie générés par les activités de financement se sont établis à 93,0 millions \$ comparativement à une utilisation de 100,2 millions \$ en 2025, soit une augmentation de 193,2 millions \$. La Société a effectué un tirage de 125,0 millions \$ sur sa Facilité de liquidité pour la résilience du secteur aérien et a encouru des coûts de transaction de 2,1 millions \$, relativement à cette entente. La Société a également effectué un tirage de 30,0 millions \$ sur sa facilité de fonds de roulement subordonnée - CUGE. Au cours du troisième trimestre de 2026, la Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 60,5 millions \$, comparativement à 48,4 millions \$ en 2025.

Pour la période de neuf mois, ces activités ont utilisé des flux de trésorerie de 60,3 millions \$, comparativement à 193,8 millions \$ en 2025. La Société a effectué un tirage de 125,0 millions \$ sur sa Facilité de liquidité pour la résilience du secteur aérien et a encouru des coûts de transaction de 2,1 millions \$, relativement à cette entente. La Société a procédé à un remboursement de 50,0 millions \$ sur son entente de crédit à terme rotatif. Au cours de la période de neuf mois de 2026, la Société a effectué des remboursements liés à ses obligations locatives de 134,8 millions \$, comparativement à 141,9 millions \$ en 2025.

FINANCEMENT

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'ententes de crédit conclues avec la Corporation de financement d'urgence pour les grandes entreprises du Canada (CFUEC) totalisant 483,7 millions \$. Ces ententes comprennent un financement subordonné de 175,0 millions \$ accordé dans le cadre du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), une débenture garantie d'un montant de 158,7 millions \$ ainsi qu'une entente de financement pouvant atteindre 150,0 millions \$ accordée dans le cadre du Mécanisme de liquidité pour la résilience du secteur de l'aviation. En plus de ces ententes de crédit, une facilité de fonds de roulement subordonnée de 75,0 millions \$ a également été accordée à la Société, sous certaines conditions.

En vertu de ces ententes, la Société a pris certains engagements, notamment relatifs :

- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien d'un niveau d'emploi actif;
- À un maintien d'un niveau de dépenses auprès de fournisseurs canadiens.

Les facilités de crédit mises à la disposition de la Société par la CFUEC se décomposent comme suit :

Facilité de liquidité pour la résilience du secteur aérien

Le 27 juillet 2026, la Société a conclu avec le gouvernement du Canada les ententes nécessaires à la mise en place de la Facilité de liquidité pour la résilience du secteur de l'aviation (LRSA), une nouvelle mesure de financement destinée à soutenir les transporteurs aériens canadiens faisant face à d'importantes pressions sur leur liquidité, en raison de la hausse des prix du carburant.

Le montant pouvant être tiré en vertu de la facilité est établi en fonction des coûts supplémentaires de carburant engagés au cours de la période du 1^{er} mai 2026 au 1^{er} novembre 2026, par rapport à ceux de 2025, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 150,0 millions \$. La facilité vient à échéance le 28 juillet 2030 et porte intérêt au taux de 3,91 %. Selon les termes de l'entente, des frais de transaction de 7,5 millions \$ ainsi qu'un montant équivalent à 5 % des tirages effectués sont exigibles à l'échéance. Ils sont inclus dans l'estimation des flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer le taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés au coût amorti sur la durée de la dette. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés en fonction du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidités. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2026, les conditions financières étaient respectées. La facilité de crédit inclut des options de prépaiement, qui constituent des dérivés incorporés, dont la juste valeur est comptabilisée en contrepartie de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de leur juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 juillet 2026, la juste valeur des options de prépaiement est nulle.

Le 28 juillet 2026, la Société a effectué un premier tirage de 125,0 millions \$ en vertu de cette facilité. À cette date, la Société a comptabilisé un passif financier au montant de 94,3 millions \$, net des coûts de transaction de 2,1 millions \$, et une subvention publique différée de 28,6 millions \$, relativement à cette entente.

Au 31 juillet 2026, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 94,4 millions \$ et un montant de 3,3 millions \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à cette facilité. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2026, un montant de 25,3 millions \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de carburant d'aéronefs.

Le 3 septembre 2026, la Société a effectué un deuxième tirage d'un montant de 25,0 millions \$ en vertu de cette facilité. À la suite de ce tirage, la facilité est pleinement utilisée.

Financement subordonné CUGE

Un montant de 175,0 millions \$, sous forme de financement subordonné, qui vient à échéance le 10 juillet 2035. L'entente porte intérêt au taux de 1,22 % jusqu'au 10 juillet 2028, puis augmente à 3,0 % jusqu'à son échéance. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 à la suite du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidité. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2026, les conditions financières étaient respectées. La facilité de crédit inclut des options de prépaiement, qui constituent des dérivés incorporés, dont la juste valeur est comptabilisée en contrepartie de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de leur juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 juillet 2026, la juste valeur des options de prépaiement est nulle.

Au 31 juillet 2026 et au 31 octobre 2025, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable au 31 juillet 2026, s'élève à 71,6 millions \$ [66,1 millions \$ au 31 octobre 2025]. Au 31 juillet 2026, un montant de 103,4 millions \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée au financement subordonné CUGE [108,9 millions \$ au 31 octobre 2025].

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement subordonné CUGE, le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action et qui sont exerçables avant le 10 juillet 2035.

Le nombre d'actions pouvant être émises à la suite de l'exercice des bons de souscription ne peut excéder 9 436 772 actions ni entraîner une détention de 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement subordonné CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 juillet 2026 et au 31 octobre 2025, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement subordonné CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 436 772 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 563 228 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

Débeture garantie - CUGE

Le 27 juillet 2026, la Société a renégocié son entente de débeture non garantie CUGE afin de la convertir en une débeture garantie de troisième rang. La débeture garantie, d'un montant initial de 158,7 millions \$, vient à échéance le 10 juillet 2035, ne porte pas intérêt au cours des cinq premières années et portera intérêt au taux de 7,0 % à partir du 11 juillet 2030, en augmentant de 1,0 % par an par la suite, et est remboursable à partir du 10 juillet 2030 par des versements annuels en capital de 15,9 millions \$. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 en fonction du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidités. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la débeture garantie devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2026, les conditions financières étaient respectées.

Au 31 juillet 2026, le solde de principal à rembourser s'élève à 145,0 millions \$ [145,0 millions \$ au 31 octobre 2025]. Au 31 juillet 2026, la valeur comptable de la débenture garantie s'élève à 61,7 millions \$ [54,8 millions \$ au 31 octobre 2025] et un montant de 83,3 millions \$ [90,2 millions \$ au 31 octobre 2025] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à cette débenture.

Facilité de fonds de roulement subordonnée – CUGE

La Société dispose d'une entente de facilité de fonds de roulement subordonnée de deuxième rang de 75,0 millions \$ aux fins de ses opérations. L'entente vient à échéance le 10 juillet 2035 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Les tirages peuvent être effectués jusqu'à concurrence des montants cumulatifs de remboursements anticipés obligatoires effectués sur le Financement subordonné CUGE, la Débenture garantie et la Facilité de liquidité pour la résilience du secteur de l'aviation et des rachats d'actions privilégiées de série 4, jusqu'à concurrence de certains seuils de trésorerie. Des remboursements deviennent exigibles selon certaines conditions financières et seuils de trésorerie. L'entente porte intérêt au taux de 7,0 % jusqu'au 10 juillet 2026 et au taux CORRA 3 mois majoré d'une prime de 4,5 % déterminé à chaque date d'anniversaire. La facilité demeure disponible pour des tirages ultérieurs. Au 31 juillet 2026, les conditions financières étaient respectées et un montant de 30,0 millions \$ avait été prélevé sur cette facilité de crédit.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 25,0 millions \$ aux fins de ses opérations qui vient à échéance le 1^{er} novembre 2027. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'emprunts bancaires en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux CORRA à terme ajusté ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Le 31 juillet 2026, l'entente de crédit à terme rotatif a été amendée afin de modifier les conditions financières. Au 31 juillet 2026, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2026, la Société a remboursé le solde de 50,0 millions \$ de son entente de crédit à terme rotatif, portant le solde utilisé à néant au 31 juillet 2026 [50,0 millions \$ au 31 octobre 2025].

Ententes hors bilan

Dans le cours normal de ses affaires, Transat conclut des ententes et contracte des obligations qui auront une incidence sur l'exploitation et les flux de trésorerie futurs de la Société, dont certaines sont présentées au passif dans les états financiers intermédiaires consolidés résumés et d'autres par voie de notes aux états financiers consolidés.

Les obligations qui ne sont pas présentées au passif sont considérées comme des ententes hors bilan. Ces ententes contractuelles sont établies avec des entités dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société et incluent ce qui suit :

- Garanties
- Contrats de location liés aux aéronefs engagés non livrés, d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur
- Obligations d'achat

Les ententes hors bilan qui peuvent être estimées, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, s'élevaient à environ 485,3 millions \$ au 31 juillet 2026 [475,4 millions \$ au 31 octobre 2025] et se résument comme suit :

	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
ENTENTES HORS BILAN	\$	\$
(en milliers de dollars)		
Garanties		
Lettres de crédit irrévocables	3 445	4 142
Contrats de cautionnement	3 284	3 533
Contrats de location		
Obligations en vertu de contrats de location	478 575	467 728
	485 304	475 403

Dans le cours normal des affaires, des garanties sont requises dans l'industrie du voyage afin d'offrir des indemnités et des garanties aux contreparties à certaines opérations, comme des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement. Jusqu'à maintenant, Transat n'a pas versé de paiements importants en vertu de telles garanties. Les contrats de location sont établis afin de permettre à la Société de louer certains éléments plutôt que de les acquérir.

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74,0 millions \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 juillet 2026, un montant de 70,0 millions \$ était utilisé [68,8 millions \$ au 31 octobre 2025] dont 37,7 millions \$ [35,6 millions \$ au 31 octobre 2025] pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

La Société dispose également, aux fins d'émission de lettres de crédit pour ses opérations anglaises, d'une ligne de crédit bancaire garantie par des dépôts de laquelle un montant de 0,1 million £ (0,1 million \$) a été tiré.

Au 31 juillet 2026, le montant des ententes hors bilan, excluant les ententes avec des fournisseurs et autres obligations, avait augmenté de 9,9 millions \$ par rapport au 31 octobre 2025. Cette augmentation découle principalement de l'incidence de la hausse des taux d'intérêt sur les loyers futurs et de la dépréciation du dollar vis-à-vis le dollar américain.

Nous croyons que la Société sera en mesure de s'acquitter de ses obligations au moyen des fonds dont elle dispose, des flux de trésorerie provenant de l'exploitation, d'emprunts sur ses facilités de crédit existantes ou autrement.

Endettement

La Société affiche une dette à long terme de 257,7 millions \$ ainsi que des obligations locatives de 1 293,1 millions \$ à l'état consolidé de la situation financière.

La dette totale de la Société s'élève à 1 756,2 millions \$ au 31 juillet 2026, soit une baisse de 5,4 millions \$ comparativement au 31 octobre 2025. Cette baisse est principalement attribuable aux remboursements des obligations locatives et des dettes à long terme, partiellement compensée par le tirage sur les facilités de crédit et par l'ajout et la renégociation de baux.

La dette totale nette a diminué de 83,6 millions \$, passant de 1 596,7 millions \$ au 31 octobre 2025 à 1 513,1 millions \$ au 31 juillet 2026. La diminution de notre dette totale nette est principalement attribuable à la diminution de la dette totale de la Société et l'augmentation du solde de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Actions en circulation

Au 31 juillet 2026, il y avait quatre catégories d'actions autorisées, soit un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A, un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B, un nombre illimité d'actions privilégiées et 3 691 591 actions privilégiées de série 4. Les actions privilégiées ne comportent aucun droit de vote et elles peuvent être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Au 4 septembre 2026, il y avait un total de 41 201 435 actions à droit de vote en circulation.

Au 4 septembre 2026, il y avait un total de 3 691 591 actions privilégiées de série 4, sans droit de vote, portant dividende au même montant et au même moment que tout dividende déclaré sur les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à droit de vote de catégorie B, rachetables au gré de la Société à un prix par action égal au plus élevé de 1,64 \$ l'action ou de la juste valeur des actions à droit de vote de catégorie B, rachetables au gré du détenteur lors d'un changement de contrôle et convertibles au gré du porteur en actions à droit de vote de catégorie B sans toutefois faire en sorte que le détenteur détienne plus de 19,9 % des actions à droit de vote de catégorie B en circulation à la suite de la conversion.

Options d'achat d'actions

Au 4 septembre 2026, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation s'élevait à 420 000, dont 266 667 pouvaient être exercées.

Bons de souscription

Au 31 juillet 2026 et au 4 septembre 2026, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient émis. Au 31 juillet 2026 et au 4 septembre 2026, un total de 13 000 000 étaient acquis en vertu des tirages effectués sur la facilité de crédit et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

8. AUTRES

FLOTTE

Au 31 juillet 2026, la flotte permanente d'Air Transat compte quinze Airbus A330 (332, 345 ou 363 sièges), dix-neuf Airbus A321LR (199 sièges), dont quatre étaient immobilisés en raison des problèmes inhérents aux moteurs GTF, et sept Airbus A321ceo (199 sièges).

LITIGES

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines actions collectives n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE

Le 9 septembre 2026, la Société a conclu avec la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC) une entente de crédit à terme d'un montant maximal de 250,0 millions \$. Selon les termes de l'entente, qui vient à échéance le 10 juillet 2035, les tirages pourront être effectués jusqu'au 9 septembre 2027. Les montants empruntés portent intérêt au taux de 1,22 % jusqu'au 26 juillet 2029, puis au taux de 3,0 % par la suite.

À la même date, la Société a effectué un premier tirage d'un montant de 80,0 millions \$ en vertu de cette entente.

9. COMPTABILITÉ

Les méthodes comptables et modalités de calcul utilisées par la Société sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2025. Les méthodes comptables de la Société n'ont fait l'objet d'aucune modification significative depuis cette date.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 7 – Instruments financiers : informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Les modifications clarifient les indications concernant le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise; les modifications clarifient également la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprendra de nombreuses exigences d'IAS 1. La norme énonce des dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. La norme introduit une structure définie pour l'état des résultats, composée de catégories et de sous-totaux requis. La norme introduit également des exigences d'information spécifiques liées aux indicateurs de performance définis par la direction et un rapprochement entre ces indicateurs et le sous-total spécifié le plus similaire dans les IFRS, qui devront être divulgués dans une seule note. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

10. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a produit des attestations signées par la Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière qui, entre autres choses, considèrent adéquates pour le 31 juillet 2026 la conception :

- des contrôles et des procédures de communication de l'information financière qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière importante de la Société et de ses filiales est dûment communiquée et que cette information est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la législation;
- du contrôle interne à l'égard de l'information financière [« CIIF »] qui fournit, selon les critères établis du cadre de contrôle COSO 2013, l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

La Présidente et cheffe de la direction et le Chef de la direction financière de la Société ont également effectué une évaluation afin de déterminer s'il y avait eu des changements apportés au CIIF au cours du trimestre clos le 31 juillet 2026, qui ont eu ou pourraient vraisemblablement avoir sur ce dernier une incidence importante. Aucune modification significative de ce genre n'a été identifiée à partir de leur évaluation.

11. INDICATEURS CLÉS

À ce jour, les coefficients d'occupation pour le quatrième trimestre sont supérieurs de 0,6 point de pourcentage par rapport à la même date de l'exercice 2025, alors que les revenus aériens unitaires (ou « yield ») sont globalement similaires à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent.

Pour le quatrième trimestre de 2026, la Société prévoit une augmentation de 2 % de la capacité offerte, mesurée en sièges-milles offerts, comparativement à 2025.

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
Non audités			
(en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$
ACTIFS	8		
Trésorerie et équivalents de trésorerie		243 046	164 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés	3	207 706	430 003
Clients et autres débiteurs	4	161 942	153 575
Impôts sur le résultat à recevoir		1 233	469
Stocks	5	58 068	49 653
Charges payées d'avance		50 405	36 683
Instruments financiers dérivés		54 837	18 251
Partie courante des dépôts	6	136 574	126 223
Actifs courants		913 811	979 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie réservés	3	37 723	35 589
Dépôts	6	303 487	283 193
Actifs d'impôt différé		553	370
Immobilisations corporelles	7	1 215 497	1 254 604
Immobilisations incorporelles		20 049	21 030
Actifs non courants		1 577 309	1 594 786
		2 491 120	2 574 563
PASSIFS			
Fournisseurs et autres créditeurs		463 821	376 940
Impôts sur le résultat à payer		1 615	2 182
Dépôts de clients et revenus différés		847 397	823 276
Instruments financiers dérivés		41 597	17 564
Partie courante de la dette à long terme et des obligations locatives	8	195 527	172 666
Passif lié aux bons de souscription	9	15 367	14 235
Partie courante de la provision pour conditions de retour	10	6 735	1 581
Actions privilégiées	11	8 389	—
Passifs courants		1 580 448	1 408 444
Dette à long terme et obligations locatives	8	1 355 347	1 375 548
Subvention publique différée	8	189 950	199 182
Provision pour conditions de retour	10	195 809	201 119
Passif lié aux avantages du personnel		27 153	26 829
Passifs d'impôt différé		562	548
Actions privilégiées	11	—	7 948
Passifs non courants		1 768 821	1 811 174
CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)			
Capital-actions	11	228 987	227 365
Provision pour paiements fondés sur des actions		16 542	16 454
Déficit		(1 096 246)	(881 166)
Montant cumulé des écarts de change		(7 432)	(7 708)
		(858 149)	(645 055)
		2 491 120	2 574 563

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités

Au nom du conseil d'administration,



Daniel Desjardins, Administrateur



Stéphane Lefebvre, Administrateur

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

		Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
Non audités		2026	2025	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)		\$	\$	\$	\$
Revenus	12	792 720	766 301	2 691 036	2 626 879
Charges d'exploitation					
Coûts liés à la prestation de services touristiques		101 705	113 481	772 854	788 008
Carburant d'aéronefs	8	237 817	159 280	557 093	417 643
Salaires et avantages du personnel		163 032	141 313	454 524	401 507
Frais de vente et de distribution		48 654	49 004	197 881	190 543
Entretien d'aéronefs		59 667	63 500	189 747	187 876
Frais d'aéroports et de navigation		66 860	61 226	167 093	158 110
Loyer d'aéronefs	8	—	13	3 012	6 017
Autres coûts aériens		82 992	67 049	205 375	177 673
Autres		28 093	24 363	110 969	97 414
Amortissement et dépréciation		67 272	62 674	194 455	188 319
Coûts de restructuration	13	—	157	220	4 214
		856 092	742 060	2 853 223	2 617 324
Résultat (perte) d'exploitation		(63 372)	24 241	(162 187)	9 555
Coûts de financement	8	23 237	34 726	71 096	112 621
Revenus du financement		(2 671)	(5 226)	(12 725)	(20 624)
Variation de la juste valeur des dérivés		(8 679)	(56 637)	(7 732)	32 142
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	9, 11	(4 326)	5 107	1 573	2 981
Perte (gain) de change		34 957	4 869	(738)	(8 658)
Gain sur cession d'actifs	7	—	(14 060)	—	(19 243)
Gain sur extinction de dette à long terme		—	(345 116)	—	(345 332)
Résultat (perte) avant charge d'impôts		(105 890)	400 578	(213 661)	255 668
Impôts sur le résultat (récupération)					
Exigibles		958	757	1 679	1 160
Différés		(260)	—	(260)	103
		698	757	1 419	1 263
Résultat net (perte nette) de la période		(106 588)	399 821	(215 080)	254 405
Résultat (perte) par action	11				
De base		(2,60)	9,97	(5,27)	6,40
Dilué		(2,60)	9,39	(5,27)	6,22

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités

TRANSAT A.T. INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
Non audités	2026	2025	2026	2025
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$
Résultat net (perte nette) de la période	(106 588)	399 821	(215 080)	254 405
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui seront reclassés en résultat net				
Gain (perte) de change sur conversion des états financiers des filiales étrangères	719	78	276	(107)
Total des autres éléments du résultat global	719	78	276	(107)
Résultat global de la période	(105 869)	399 899	(214 804)	254 298

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (NÉGATIFS)

	Capital- actions	Provision pour paiements fondés sur des actions	Déficit	Montant cumulé des écarts de change	Total des capitaux propres (négatifs)
Non audités					
(en milliers de dollars canadiens)	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2024	225 438	16 283	(1 123 113)	(7 684)	(889 076)
Résultat net de la période	—	—	254 405	—	254 405
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(107)	(107)
Résultat global de la période	—	—	254 405	(107)	254 298
Émission sur le capital autorisé	1 479	—	—	—	1 479
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	148	—	—	148
Solde au 31 juillet 2025	226 917	16 431	(868 708)	(7 791)	(633 151)
Perte nette de la période	—	—	(12 489)	—	(12 489)
Autres éléments du résultat global	—	—	31	83	114
Résultat global de la période	—	—	(12 458)	83	(12 375)
Émission sur le capital autorisé	448	—	—	—	448
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	23	—	—	23
Solde au 31 octobre 2025	227 365	16 454	(881 166)	(7 708)	(645 055)
Perte nette de la période	—	—	(215 080)	—	(215 080)
Autres éléments du résultat global	—	—	—	276	276
Résultat global de la période	—	—	(215 080)	276	(214 804)
Émission sur le capital autorisé	1 622	—	—	—	1 622
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	—	88	—	—	88
Solde au 31 juillet 2026	228 987	16 542	(1 096 246)	(7 432)	(858 149)

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités

TRANSAT A.T. INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
		2026	2025	2026	2025
Non audités		\$	\$	\$	\$
(en milliers de dollars canadiens)	<i>Notes</i>				
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Résultat net (perte nette) de la période		(106 588)	399 821	(215 080)	254 405
Éléments opérationnels ne nécessitant pas de sorties (retrées) de fonds :					
Indemnité reçue sous la forme de crédits	12	(6 993)	(6 978)	(17 308)	(26 956)
Amortissement et dépréciation		67 272	62 674	194 455	188 319
Produits de la subvention publique reconnus en déduction de la charge de carburant d'aéronefs	8	(25 280)	—	(25 280)	—
Variation de la juste valeur des dérivés		(8 679)	(56 637)	(7 732)	32 142
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription et aux actions privilégiées	9, 11	(4 326)	5 107	1 573	2 981
Perte (gain) de change		34 957	4 869	(738)	(8 658)
Avantages du personnel		489	1 252	1 467	2 206
Amortissement des coûts de financement selon la méthode du taux d'intérêt effectif		73	—	73	—
Intérêts capitalisés à la dette à long terme et aux obligations locatives		—	2 150	—	16 489
Charge liée aux paiements fondés sur des actions		28	49	88	148
Impôts différés		(260)	—	(260)	103
Gain sur cession d'actifs	7	—	(14 060)	—	(19 243)
Gain sur extinction de dette à long terme		—	(345 116)	—	(345 332)
		(49 307)	53 131	(68 742)	96 604
Variation nette des soldes sans effet de trésorerie du fonds de roulement opérationnel		(142 274)	(146 889)	305 473	188 571
Variation nette de la provision pour conditions de retour		(5 513)	1 293	(467)	12 103
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels		(23 452)	(12 450)	(42 096)	(25 773)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(220 546)	(104 915)	194 168	271 505
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et autres actifs incorporels		(20 715)	(30 248)	(53 333)	(68 028)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie réservés		—	—	(2 134)	(4 413)
Produits nets de la cession-bail d'actifs	7	—	61 450	—	92 065
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(20 715)	31 202	(55 467)	19 624
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Produit des emprunts	8	155 000	—	155 000	—
Coûts de transaction		(2 108)	(10 926)	(2 108)	(11 981)
Remboursement des obligations locatives	8	(60 503)	(48 421)	(134 798)	(141 855)
Remboursement de la dette à long terme	8	—	(41 400)	(80 000)	(41 400)
Produit de l'émission d'actions	11	601	524	1 622	1 479
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		92 990	(100 223)	(60 284)	(193 757)
Effet des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		1 170	(1 522)	(291)	(555)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(147 101)	(175 458)	78 126	96 817
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		390 147	532 611	164 920	260 336
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		243 046	357 153	243 046	357 153
Informations supplémentaires (présentées avec les activités opérationnelles)					
Impôts sur les bénéfices payés, nets		2 087	652	2 740	923
Intérêts reçus		(2 822)	(5 658)	(12 666)	(20 926)
Intérêts payés		21 653	34 823	66 131	97 283

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés non audités

[Les montants sont exprimés en milliers \$ canadiens, à l'exception des montants par action ou autrement spécifié] [non audités]

Note 1 Renseignements sur la Société

Transat A.T. inc. [la «Société»], dont le siège social se trouve au 300 Léo-Pariseau, Montréal (Québec), Canada, a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Ses actions à droit de vote variable de catégorie A et ses actions à droit de vote de catégorie B sont inscrites à la Bourse de Toronto et sont transigées sous un seul symbole, soit « TRZ ».

Transat A.T. inc. est une société intégrée spécialisée dans l'organisation, la commercialisation et la distribution de voyages loisirs. Le cœur de son organisation est formé d'une compagnie aérienne loisir canadienne, offrant des destinations internationales et canadiennes, et est intégrée verticalement avec ses autres services de forfaits séjour, de distribution à travers un réseau dynamique d'agences de voyages et de services à valeur ajoutée offerts à destination.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés de Transat A.T. inc. pour le trimestre clos le 31 juillet 2026 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 9 septembre 2026.

Les activités de la Société sont saisonnières, par conséquent, les résultats opérationnels des périodes intermédiaires ne reflètent pas nécessairement proportionnellement les résultats de l'exercice entier.

Note 2 Méthodes comptables significatives

Base d'établissement

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés de la Société et de ses filiales ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité [« IFRS »], publiées par l'International Accounting Standards Board [« IASB »] et adoptées par le Conseil des normes comptables du Canada. Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*.

Sauf indication contraire, ces états financiers intermédiaires consolidés résumés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société. Chacune des entités de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués à l'aide de cette monnaie fonctionnelle.

Les méthodes comptables et modalités de calcul dans ces états financiers intermédiaires consolidés résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés annuels les plus récents. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes correspondantes faisant partie du rapport annuel de la Société de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers classés sous « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » et « actifs / passifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » qui ont été évalués à la juste valeur. Dans le cadre de son évaluation de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, la direction a exercé un jugement significatif, en raison des incertitudes entourant l'évolution future des prix du carburant d'aéronefs, de la capacité de la Société à accroître et maintenir des revenus suffisants, de son accès à des sources de financement ou à des mesures de soutien financier additionnelles, et de sa capacité à respecter à l'avenir les conditions financières prévues dans ses ententes de financement existantes. Cette évaluation a notamment tenu compte des prévisions financières de la Société, du niveau de liquidités disponibles, des financements engagés, y compris la facilité de crédit de 250 000 \$ signée le 9 septembre 2026.

Subventions publiques

Lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions liées aux subventions seront remplies et que les subventions seront reçues, la Société comptabilise les subventions publiques liées aux résultats en réduction des charges auxquelles elles sont liées.

L'écart entre la juste valeur des montants tirés d'un instrument d'emprunt dont le taux d'intérêt contractuel est inférieur au taux que la Société pourrait obtenir sur le marché pour un instrument d'emprunt similaire et sa valeur nominale est comptabilisé à titre de Subvention publique différée au moment du tirage. Les produits de la subvention publique différée sont reconnus à l'état consolidé des résultats en réduction des charges auxquelles elles se rapportent sur une base systématique.

Les produits de subvention publique différée liés au financement du fonds de roulement sont reconnus en réduction des coûts de financement correspondants selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de subvention publique différée liés au soutien financier pour atténuer la hausse des prix de carburant sont reconnus en réduction de la charge de carburant d'aéronefs à mesure que les coûts admissibles sont engagés.

Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 9 – Instruments financiers et IFRS 7 – Instruments financiers: informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Les modifications clarifient les indications concernant le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise; les modifications clarifient également la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18 – États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, mais reprendra de nombreuses exigences d'IAS 1. La norme énonce des dispositions relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers. La norme introduit une structure définie pour l'état des résultats, composée de catégories et de sous-totaux requis. La norme introduit également des exigences d'information spécifiques liées aux indicateurs de performance définis par la direction et un rapprochement entre ces indicateurs et le sous-total spécifié le plus similaire dans les IFRS, qui devront être divulgués dans une seule note. L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Note 3 Trésorerie et équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés

Au 31 juillet 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie en fiducie ou autrement réservés incluent 175 280 \$ [396 652 \$ au 31 octobre 2025] de fonds reçus de clients, principalement canadiens, pour lesquels les services n'avaient pas été rendus ou pour lesquels le délai d'accessibilité n'avait pas été atteint, et ce, en conformité avec les organismes de réglementation canadiens et avec les ententes commerciales de la Société avec certains fournisseurs de services de traitement de carte de crédit. De plus, elle inclut 70 149 \$, dont 37 723 \$ est présenté hors de l'actif à court terme, [68 940 \$ au 31 octobre 2025, dont 35 589 \$ hors de l'actif à court terme] qui était cédé en nantissement de lettres de crédit.

Note 4 Clients et autres débiteurs

	Au 31 juillet 2026	Au 31 octobre 2025
	\$	\$
Sommes à recevoir des processeurs de cartes de crédit	49 723	54 082
Sommes à recevoir de l'État	38 644	41 673
Montants à recevoir de fournisseurs	24 439	17 330
Encaisses bailleurs à recevoir	15 592	19 579
Créances-clients	9 619	7 943
Autres montants à recevoir	23 925	12 968
	161 942	153 575

Note 5 Stocks

	Au 31 juillet 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$
Pièces de rechange et fournitures	48 708	44 172
Carburant	9 360	5 481
	58 068	49 653

Note 6 Dépôts

	Au 31 juillet 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$
Dépôts d'entretien aux bailleurs	252 237	232 258
Dépôts auprès des processeurs de cartes de crédit	120 182	113 652
Dépôts relatifs aux aéronefs et moteurs loués	56 023	52 768
Dépôts auprès de fournisseurs	11 619	10 738
	440 061	409 416
Moins tranche récupérable à moins d'un an	136 574	126 223
	303 487	283 193

Note 7 **Immobilisations corporelles**

	Améliorations locatives aéronefs \$	Équipement d'aéronefs \$	Équipement et mobilier de bureau \$	Terrain, édifice et améliorations locatives \$	Droit d'utilisation Flotte \$	Droit d'utilisation immobilier et autres \$	Total \$
Coût							
Solde au 31 octobre 2025	108 067	158 362	41 164	18 515	2 206 252	113 730	2 646 090
Ajouts	—	11 675	3 335	353	135 892	779	152 034
Dispositions	—	—	—	—	(30 886)	—	(30 886)
Radiations	(1 733)	(1 762)	—	—	(21 097)	(751)	(25 343)
Écart de change	—	—	138	116	—	39	293
Solde au 31 juillet 2026	106 334	168 275	44 637	18 984	2 290 161	113 797	2 742 188
Amortissement cumulé							
Solde au 31 octobre 2025	86 041	91 684	34 386	13 124	1 085 712	80 539	1 391 486
Amortissement	7 201	13 354	2 514	490	162 998	4 653	191 210
Dispositions	—	—	—	—	(30 886)	—	(30 886)
Radiations	(1 733)	(1 762)	—	—	(21 097)	(751)	(25 343)
Écart de change	—	—	128	72	—	24	224
Solde au 31 juillet 2026	91 509	103 276	37 028	13 686	1 196 727	84 465	1 526 691
Valeur comptable nette au 31 juillet 2026	14 825	64 999	7 609	5 298	1 093 434	29 332	1 215 497

Immobilisations corporelles liées à la flotte

Au cours du trimestre clos le 31 juillet 2026, la Société a conclu des ententes de novation visant les contrats de location de deux appareils Airbus A321ceo. Dans le cadre de ces transactions, certaines modalités des contrats de location ont été modifiées, ce qui a entraîné la comptabilisation de droits d'utilisation additionnels de 47 675 \$.

Au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2026, la Société a restitué au bailleur un Airbus A330 et un Airbus A321ceo à la suite de l'arrivée à échéance des baux. Les restitutions ont donné lieu à des dispositions des soldes d'immobilisations corporelles et d'amortissement cumulé de 30 886 \$. La valeur comptable des actifs liés à ces aéronefs avait été entièrement dépréciée.

Au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2025, la Société a fait l'acquisition de deux moteurs de rechange GTF de Pratt & Whitney qui ont été vendus dans le cadre de transactions de cession-bail. La Société avait également conclu une transaction de cession-bail au cours du premier trimestre visant un moteur qu'elle possédait déjà. La Société a évalué les actifs au titre du droit d'utilisation découlant de ces transactions proportionnellement à la valeur comptable antérieure des actifs dont la Société conserve le droit d'utilisation. Conséquemment, la Société a reconnu un gain sur la cession-bail d'actifs de 19 243 \$ qui représente l'excédent du produit de disposition sur les obligations locatives et la variation des actifs liés aux transactions. Le produit total reçu s'élève à 92 065 \$ et la Société a enregistré des actifs au titre du droit d'utilisation de 25 983 \$ et des obligations locatives de 42 273 \$ tandis que la valeur comptable des moteurs cédés s'élevait à 56 532 \$. Les moteurs de rechange continueront d'être exploités dans le cadre de contrats de location d'une durée de 5 et 10 ans conclus en vertu de ces transactions de cession-bail.

Note 8 Dette à long terme et obligations locatives

Le tableau suivant présente les échéances et les taux d'intérêt effectif moyens pondérés liés à la dette à long terme et aux obligations locatives aux 31 juillet 2026 et 31 octobre 2025.

	Échéance finale	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré %	Au 31 juillet 2026 \$	Au 31 octobre 2025 \$
Dette à long terme				
Facilité de liquidité pour la résilience du secteur aérien	2030	14,90	94 394	—
Financement subordonné - CUGE	2035	14,89	71 624	66 052
Débiteure garantie - CUGE	2035	17,32	61 717	54 766
Facilité de fonds de roulement subordonnée - CUGE	2035	7,00	30 000	30 000
Entente de crédit à terme rotatif	2028	7,07	—	50 000
Dette à long terme		14,56	257 735	200 818
Obligations locatives				
Flotte	2026-2036	6,40	1 256 426	1 307 596
Immobilier et autres	2026-2037	5,45	36 713	39 800
Obligations locatives		6,37	1 293 139	1 347 396
Total dette à long terme et obligations locatives		7,73	1 550 874	1 548 214
Partie courante de dette à long terme			—	(25 000)
Partie courante des obligations locatives			(195 527)	(147 666)
Partie courante de dette à long terme et des obligations locatives			(195 527)	(172 666)
Dette à long terme et obligations locatives			1 355 347	1 375 548

Financement du gouvernement du Canada

La Société bénéficie d'ententes de crédit conclues avec la Corporation de financement d'urgence pour les grandes entreprises du Canada (CFUEC) totalisant 483 735 \$. Ces ententes comprennent un financement subordonné de 175 000 \$ accordé dans le cadre du Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE), une débenture garantie d'un montant de 158 735 \$, ainsi qu'une entente de financement pouvant atteindre 150 000 \$ accordée dans le cadre du Mécanisme de liquidité pour la résilience du secteur de l'aviation. En plus de ces ententes de crédit, une facilité de fonds de roulement subordonnée de 75 000 \$ a également été accordée à la Société, sous certaines conditions.

En vertu de ces ententes, la Société a pris certains engagements, notamment relatifs :

- À des restrictions s'appliquant aux dividendes, aux rachats d'actions et à la rémunération des hauts dirigeants;
- À un maintien d'un niveau d'emploi actif;
- À un maintien d'un niveau de dépenses auprès de fournisseurs canadiens.

Les facilités de crédit mises à la disposition de la Société par la CFUEC se décomposent comme suit :

Facilité de liquidité pour la résilience du secteur aérien

Le 27 juillet 2026, la Société a conclu avec le gouvernement du Canada les ententes nécessaires à la mise en place de la Facilité de liquidité pour la résilience du secteur de l'aviation (LRSA), une nouvelle mesure de financement destinée à soutenir les transporteurs aériens canadiens faisant face à d'importantes pressions sur leur liquidité, en raison de la hausse des prix du carburant.

Le montant pouvant être tiré en vertu de la facilité est établi en fonction des coûts supplémentaires de carburant engagés au cours de la période du 1^{er} mai 2026 au 1^{er} novembre 2026, par rapport à ceux de 2025, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 150 000 \$. La facilité vient à échéance le 28 juillet 2030 et porte intérêt au taux de 3,91 %. Selon les termes de l'entente, des frais de transaction de 7 500 \$ ainsi qu'un montant équivalent à 5 % des tirages effectués sont exigibles à l'échéance. Ils sont inclus dans l'estimation des flux de trésorerie futurs utilisés pour déterminer le taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés au coût amorti sur la durée de la dette. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés en fonction du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidités. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2026, les conditions financières étaient respectées. La facilité de crédit inclut des options de prépaiement, qui constituent des dérivés incorporés, dont la juste valeur est comptabilisée en contrepartie de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de leur juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 juillet 2026, la juste valeur des options de prépaiement est nulle.

Le 28 juillet 2026, la Société a effectué un premier tirage de 125 000 \$ en vertu de cette facilité. À cette date, la Société a comptabilisé un passif financier au montant de 94 321 \$, net des coûts de transaction de 2 108 \$, et une subvention publique différée de 28 571 \$, relativement à cette entente.

Au 31 juillet 2026, la valeur comptable de la facilité de crédit s'élève à 94 394 \$ et un montant de 3 291 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à cette facilité. Au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2026, un montant de 25 280 \$ a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de carburant d'aéronefs.

Le 3 septembre 2026, la Société a effectué un deuxième tirage d'un montant de 25 000 \$ en vertu de cette facilité. À la suite de ce tirage, la facilité est pleinement utilisée.

Financement subordonné CUGE

Un montant de 175 000 \$, sous forme de financement subordonné, qui vient à échéance le 10 juillet 2035. L'entente porte intérêt au taux de 1,22 % jusqu'au 10 juillet 2028, puis augmente à 3,0 % jusqu'à son échéance. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 à la suite du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidité. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, cette facilité de crédit devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2026, les conditions financières étaient respectées. La facilité de crédit inclut des options de prépaiement, qui constituent des dérivés incorporés, dont la juste valeur est comptabilisée en contrepartie de la valeur comptable de la facilité de crédit. Ces dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net; les variations de leur juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats sous Variation de la juste valeur des dérivés. Au 31 juillet 2026, la juste valeur des options de prépaiement est nulle.

Au 31 juillet 2026 et au 31 octobre 2025, la facilité de crédit était pleinement utilisée et la valeur comptable au 31 juillet 2026, s'élève à 71 624 \$ [66 052 \$ au 31 octobre 2025]. Au 31 juillet 2026, un montant de 103 376 \$ est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée au financement subordonné CUGE [108 948 \$ au 31 octobre 2025]. Au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2026, un montant de 5 572 \$ [390 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2025] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Débenture garantie – CUGE

Le 27 juillet 2026, la Société a renégocié son entente de débenture non garantie CUGE afin de la convertir en une débenture garantie de troisième rang. La débenture garantie, d'un montant initial de 158 735 \$, vient à échéance le 10 juillet 2035, ne porte pas intérêt au cours des cinq premières années et portera intérêt au taux de 7,0 % à partir du 11 juillet 2030, en augmentant de 1,0 % par an par la suite, et est remboursable à partir du 10 juillet 2030 par des versements annuels en capital de 15 873 \$. Des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés par la CFUEC à la suite de certains événements, dont, entre autres, des transactions de cession-bail, de ventes d'actifs et d'émissions d'actions. La Société devrait alors rembourser un montant équivalent à 50 % des montants encaissés. De plus, des remboursements anticipés obligatoires pourraient être exigés jusqu'au 10 juillet 2030 en fonction du dépassement de certains niveaux de flux de trésorerie générés et soldes de liquidités. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la débenture garantie devient immédiatement exigible. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certaines conditions financières. Au 31 juillet 2026, les conditions financières étaient respectées.

Au 31 juillet 2026, le solde de principal à rembourser s'élève à 145 000 \$ [145 000 \$ au 31 octobre 2025]. Au 31 juillet 2026, la valeur comptable de la débenture garantie s'élève à 61 717 \$ [54 766 \$ au 31 octobre 2025] et un montant de 83 283 \$ [90 234 \$ au 31 octobre 2025] est également comptabilisé à titre de subvention publique différée liée à cette débenture. Au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2026, un montant de 6 951 \$ [604 \$ pour la période de neuf mois close le 31 juillet 2025] a été reconnu à titre de produits tirés des subventions publiques en déduction des coûts de financement.

Facilité de fonds de roulement subordonnée – CUGE

La Société dispose d'une entente de facilité de fonds de roulement subordonnée de deuxième rang de 75 000 \$ aux fins de ses opérations. L'entente vient à échéance le 10 juillet 2035 et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Les tirages peuvent être effectués jusqu'à concurrence des montants cumulatifs de remboursements anticipés obligatoires effectués sur le Financement subordonné CUGE, la Débenture garantie et la Facilité de liquidité pour la résilience du secteur de l'aviation et des rachats d'actions privilégiées de série 4, jusqu'à concurrence de certains seuils de trésorerie. Des remboursements deviennent exigibles selon certaines conditions financières et seuils de trésorerie. L'entente porte intérêt au taux de 7,0 % jusqu'au 10 juillet 2026 et au taux CORRA 3 mois majoré d'une prime de 4,5 % déterminé à chaque date d'anniversaire. La facilité demeure disponible pour des tirages ultérieurs. Au 31 juillet 2026, les conditions financières étaient respectées et un montant de 30 000 \$ avait été prélevé sur cette facilité de crédit.

Autres facilités de crédit

Entente de crédit à terme rotatif

La Société dispose d'une entente de crédit à terme rotatif de 25 000 \$ aux fins de ses opérations qui vient à échéance le 1^{er} novembre 2027. Cette entente peut être prolongée d'un an à chaque date d'anniversaire sous réserve de l'approbation des prêteurs et devient immédiatement exigible dans l'éventualité d'un changement de contrôle. Selon les termes de l'entente, les tirages peuvent être effectués sous la forme d'emprunts bancaires en dollars canadiens et en dollars américains. L'entente est garantie par une hypothèque mobilière de premier rang grevant l'universalité des actifs, présents et futurs, des filiales canadiennes, mexicaines, caribéennes et européennes de la Société, sous réserve de certaines exceptions. Le crédit porte intérêt au taux CORRA à terme ajusté ou au taux de financement à un jour garanti en \$US, majoré d'une prime de 4,5 %, ou au taux préférentiel de l'institution financière, majoré d'une prime de 3,5 %. Selon les termes de l'entente, la Société est tenue de respecter certains ratios financiers et conditions financières. Le 31 juillet 2026, l'entente de crédit à terme rotatif a été amendée afin de modifier les conditions financières. Au 31 juillet 2026, les ratios financiers et conditions financières étaient respectés. Au cours de la période de neuf mois close le 31 juillet 2026, la Société a remboursé le solde de 50 000 \$ de son entente de crédit à terme rotatif, portant le solde utilisé à néant au 31 juillet 2026 [50 000 \$ au 31 octobre 2025].

Entente de crédit rotatif – Lettres de crédit

La Société dispose, aux fins d'émissions de lettres de crédit, d'un crédit rotatif renouvelable annuellement, dont le montant s'élève à 74 000 \$. En vertu de cette entente, la Société doit céder en nantissement de la trésorerie égale à 100 % du montant des lettres de crédit émises. Au 31 juillet 2026, un montant de 70 040 \$ était utilisé [68 834 \$ au 31 octobre 2025] dont 37 723 \$ pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction; cette lettre de crédit irrévocable est détenue par un tiers fiduciaire. Dans l'éventualité d'un changement de contrôle, la lettre de crédit émise pour garantir les obligations relatives aux ententes de retraite à prestations définies de membres de la haute direction sera tirée.

Coûts de financement

La charge d'intérêt pour les périodes terminées les 31 juillet 2026 et 2025 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Charge d'intérêt liée aux obligations locatives	20 307	21 294	61 709	66 378
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	1 022	11 903	3 976	41 184
Charge de désactualisation de la provision pour conditions de retour	1 662	1 280	4 498	3 863
Autres intérêts et frais	246	249	913	1 196
Coûts de financement	23 237	34 726	71 096	112 621

Charge de loyer

La charge de loyer pour les périodes terminées les 31 juillet 2026 et 2025 se détaille comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Paievements de loyer variables	—	13	3 012	3 696
Baux à court terme	—	—	—	2 321
Loyer d'aéronefs	—	13	3 012	6 017
Baux à court terme	571	2 508	1 430	5 802
Baux liés à des actifs de faible valeur et paiements de loyer variables	56	60	181	285
	627	2 581	4 623	12 104

Flux de trésorerie liés aux obligations locatives

Les flux de trésorerie liés aux remboursements des obligations locatives pour la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2026 sont présentés dans le tableau suivant :

	Flux de trésorerie	Variations sans effet sur la trésorerie	Total
	\$	\$	\$
Solde au 31 octobre 2025			1 347 396
Remboursements	(134 798)	—	(134 798)
Nouvelles obligations locatives (nouveaux contrats et amendements)	—	100 898	100 898
Compensations de paiements de loyers	—	(21 287)	(21 287)
Écart de change	—	930	930
Solde au 31 juillet 2026	(134 798)	80 541	1 293 139

Analyse des échéances

Les obligations de remboursement du capital et des intérêts liés à la dette à long terme et aux obligations locatives au 31 juillet 2026 s'établissent comme suit. Les obligations locatives en dollars américains sont converties au taux de clôture USD/CAD de 1,4031 au 31 juillet 2026 :

Exercice se terminant le 31 octobre	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations liées à la dette à long terme	1 920	9 123	9 662	12 238	166 354	412 145	611 442
Flotte	75 936	274 581	249 884	223 681	201 707	555 672	1 581 461
Immobilier et autres	1 871	6 810	6 062	5 283	5 086	20 424	45 536
Obligations locatives	77 807	281 391	255 946	228 964	206 793	576 096	1 626 997
Total	79 727	290 514	265 608	241 202	373 147	988 241	2 238 439

La note 7 présente l'information requise en vertu des actifs liés aux droits d'utilisation et à l'amortissement. La note 14 présente l'information en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années.

Note 9 Passif lié aux bons de souscription

Dans le contexte du montage financier initial lié au financement subordonné CUGE [note 8], le 29 avril 2021, la Société a émis au gouvernement du Canada un total de 13 000 000 bons de souscription visant l'achat d'un nombre équivalent d'actions de la Société (sous réserve de certaines limites décrites ci-dessous), avec des clauses de rajustements habituels, à un prix d'exercice de 4,50 \$ par action et qui sont exerçables avant le 10 juillet 2035. Le 10 juillet 2025, dans le cadre de la restructuration de la dette de la Société, la date d'expiration des 13 000 000 bons de souscription existants a été prolongée au 10 juillet 2035. La Société a évalué la juste valeur des bons de souscription à la date de la restructuration de sa dette, selon les modalités initiales et les modalités révisées et a comptabilisé la perte de juste valeur de 5 182 \$ qui en a résulté en une perte sur extinction de dette à long terme au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025.

Le nombre d'actions pouvant être émises à la suite de l'exercice des bons de souscription ne peut excéder 9 436 772 actions ni entraîner une détention de 19,9 % ou plus des actions en circulation. Dans le cadre d'un exercice qui excéderait ces seuils, l'excédent sera payable en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice. Enfin, en cas de remboursement intégral du financement subordonné CUGE d'ici son échéance, Transat aura le droit de racheter la totalité des bons de souscription pour une contrepartie correspondant à leur juste valeur marchande. Les bons ne seront pas cessibles avant l'expiration de la période donnant lieu à l'exercice de ce droit de rachat. Par ailleurs, le détenteur des bons de souscription bénéficie également de droits d'inscription visant à faciliter la vente des actions sous-jacentes et des bons eux-mêmes (une fois la restriction au transfert tombée).

Au 31 juillet 2026 et au 31 octobre 2025, un total de 13 000 000 bons de souscription étaient acquis en vertu des tirages effectués sur le financement subordonné CUGE et aucun bon de souscription n'avait été exercé.

En vertu des limites énoncées précédemment, si les 13 000 000 bons de souscription émis étaient exercés :

- un maximum de 9 436 772 bons de souscription pourraient être exercés via l'émission d'actions;
- 3 563 228 seraient payables en espèces sur la base du différentiel entre le cours au marché des actions de Transat et le prix d'exercice.

De plus, en ce qui a trait aux 9 436 772 bons de souscription, par consentement mutuel, les parties peuvent régler leur exercice via un règlement en espèces. Dans la mesure où les actions de Transat sont cotées sur un marché organisé, la Société pourrait aussi choisir de régler l'exercice de ces mêmes 9 436 772 bons de souscription sur une base nette en actions, c'est-à-dire en émettant des actions sur la base du différentiel entre le cours au marché de l'action de Transat et le prix d'exercice des bons de souscription.

Étant donné l'existence des mécanismes de règlement nets en trésorerie ou en actions, les bons de souscription sont comptabilisés à titre d'instruments financiers dérivés au passif de la Société. Le passif lié aux bons de souscription est réévalué à la fin de chaque période à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est classé au niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur. La juste valeur du passif lié aux bons de souscription est déterminée en utilisant le modèle d'évaluation de Black-Scholes, qui utilise des données importantes non basées sur des données de marché observables, d'où leur considération au niveau 3.

La variation du passif lié aux bons de souscription se détaille comme suit :

	Période de neuf mois close le 31 juillet 2026	Exercice clos le 31 octobre 2025
	\$	\$
Solde d'ouverture	14 235	8 519
Réévaluation du passif lié aux bons de souscription	1 132	534
Perte sur extinction de dette à long terme	—	5 182
Solde de fermeture	15 367	14 235

Pour réévaluer le passif lié aux bons de souscription, classé de niveau 3, la Société a utilisé un modèle d'évaluation de Black-Scholes. Au 31 juillet 2026, la principale donnée non observable utilisée dans le modèle est la volatilité prévue, laquelle est estimée à 56,0 %. Une augmentation de 5,0 % de la volatilité prévue dans le modèle d'évaluation provoquerait une augmentation totale de 795 \$ du passif lié aux bons de souscription au 31 juillet 2026.

Note 10 Provision pour conditions de retour

La variation de la provision pour conditions de retour se détaille comme suit :

	Période de neuf mois close le 31 juillet 2026	Exercice clos le 31 octobre 2025
	\$	\$
Solde d'ouverture	202 700	174 368
Provisions supplémentaires	24 271	24 081
Montants inutilisés repris	(17 439)	(8 030)
Incidence de la variation des taux d'actualisation	(11 797)	5 908
Charge de désactualisation	4 498	5 297
Perte de change	311	1 076
Solde de fermeture	202 544	202 700
Provisions courantes	6 735	1 581
Provisions non courantes	195 809	201 119
Solde de fermeture	202 544	202 700

La provision pour conditions de retour est liée aux obligations contractuelles de retourner les aéronefs et les moteurs loués à la fin des baux dans des conditions d'entretien pré-déterminées. Les provisions pour conditions de retour tiennent compte des coûts actuels des travaux ainsi que des estimations de l'inflation de ces coûts et de l'utilisation prévue des aéronefs et des moteurs. La provision pour conditions de retour porte sur les contrats de location dont les baux viennent à échéance entre 2027 et 2036 et dont la durée restante est de 5,2 ans en moyenne.

Au 31 juillet 2026, les montants inutilisés repris incluent 1 317 \$ en lien avec des contrats de location arrivés à échéance durant la période et 16 122 \$ en lien avec des contrats de location qui ont été modifiés.

Note 11 Capitaux propres**Capital-actions autorisé****Actions à droit de vote variable de catégorie A**

Un nombre illimité d'actions à droit de vote variable de catégorie A [«actions de catégorie A»], participantes, ne pouvant être détenues ou contrôlées que par des personnes autres que des Canadiens au sens de la Loi sur les transports au Canada [«LTC»], lesquelles détiennent une voix par action à toute assemblée des actionnaires sujet à une réduction automatique des droits de vote qui y sont rattachés dans l'éventualité où i) tout non-Canadien, individuellement ou avec des personnes du même groupe détiennent plus de 25 % des voix exprimées, ii) tout non-Canadien autorisé à fournir un service aérien dans tout territoire (au total) détiennent plus de 25 % des voix exprimées, ou iii) les voix qui seraient exprimées par les détenteurs d'actions de catégorie A seraient de plus de 49 %. Si une des limitations applicables susmentionnées est dépassée, les votes qui devraient être attribués aux porteurs d'actions de catégorie A seront attribués comme suit :

- d'abord, le cas échéant, il y aura une réduction des droits de vote de tout non-Canadien individuel (y compris un non-Canadien autorisé à fournir un service aérien) dont les votes totalisent plus de 25 % des votes, et ce, de manière à ce que ledit porteur non-Canadien ne puisse jamais être porteur de plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées à une assemblée;
- ensuite, le cas échéant, et une fois que la répartition au prorata telle que décrite ci-haut est effectuée, une réduction proportionnelle supplémentaire sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A non-Canadiens autorisés à fournir un service aérien, et ce, de manière à ce que lesdits porteurs non-Canadiens ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 25 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée;
- enfin, le cas échéant, et une fois que les deux répartitions au prorata décrites ci-haut ont été effectuées, une réduction proportionnelle sera effectuée des droits de vote de tous les porteurs d'actions de catégorie A, et ce, de manière à ce que tous les porteurs non-Canadiens d'actions de catégorie A ne puissent jamais être porteurs de votes totalisant plus de 49 % (ou tout autre pourcentage qui peut être prescrit par une loi ou règlement du Canada et approuvé ou adopté par les administrateurs de la Société) du total des voix exprimées, toutes catégories confondues, à une assemblée.

Chaque action de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si i) l'action de catégorie A est ou devient détenue ou contrôlée par un Canadien au sens de la LTC, ou ii) les dispositions de la LTC ayant trait aux restrictions relatives à la propriété étrangère sont abrogées sans être remplacées par d'autres dispositions semblables.

Actions à droit de vote de catégorie B

Un nombre illimité d'actions à droit de vote de catégorie B [«actions de catégorie B»], participantes, ne pouvant être détenues et contrôlées que par des Canadiens au sens de la LTC, lesquels se voient conférer une voix par action de catégorie B à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action de catégorie B émise et en circulation sera convertie en une action de catégorie A, automatiquement et sans aucune autre démarche de la part de la Société ou du porteur, si l'action de catégorie B est ou devient détenue ou contrôlée par une personne autre qu'un Canadien au sens de la LTC.

Actions privilégiées

Un nombre illimité d'actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries, chaque série comportant le nombre d'actions, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions qui sont fixés par le conseil d'administration.

Actions privilégiées de série 4

Un nombre autorisé de 9 934 617 actions privilégiées de série 4, sans droit de vote, portant dividende au même montant et au même moment que tout dividende déclaré sur les actions à droit de vote variable de catégorie A et les actions à droit de vote de catégorie B, rachetables au gré de la Société à un prix par action égal au plus élevé de 1,64 \$ l'action ou de la juste valeur des actions à droit de vote de catégorie B, rachetables au gré du détenteur lors d'un changement de contrôle et convertibles au gré du porteur en actions à droit de vote de catégorie B à partir de la date à laquelle des actions privilégiées de série 4 auront été rachetées pour un montant total de 16 265 \$ sans toutefois faire en sorte que le détenteur détienne plus de 19,9 % des actions à droit de vote de catégorie B en circulation à la suite de la conversion.

Capital-actions émis et en circulation**Actions à droit de vote**

Les modifications touchant les actions de catégorie A et les actions de catégorie B ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	\$
Solde au 31 octobre 2024	39 266 191	225 438
Émission de la trésorerie	1 114 050	1 927
Solde au 31 octobre 2025	40 380 241	227 365
Émission de la trésorerie	735 514	1 622
Solde au 31 juillet 2026	41 115 755	228 987

Au 31 juillet 2026, le nombre d'actions de catégorie A et de catégorie B s'élevait respectivement à 1 832 856 et à 39 282 899 [2 691 056 et 37 689 185 au 31 octobre 2025].

Actions privilégiées

Étant donné que les actions privilégiées de série 4 sont rachetables au gré du détenteur, celles-ci sont comptabilisées à titre de passif financier dérivé de la Société. Les actions privilégiées de série 4 sont comptabilisées comme un contrat hôte de dette au coût amorti avec une option de conversion incorporée comptabilisée à chaque fin de période à la juste valeur par le biais du résultat net et est classé au niveau 1 dans la hiérarchie de juste valeur.

Au 31 juillet 2026, la juste valeur des 3 691 591 actions privilégiées de série 4 a été estimée à 8 389 \$ en fonction d'un prix par action de 2,27 \$; correspondant au cours moyen pondéré en fonction du volume (CMPV) sur cinq jours des actions à droit de vote de catégorie B et droits de vote variable de catégorie A de la Société à la Bourse de Toronto à cette date.

La variation du passif lié aux actions privilégiées de série 4 se détaille comme suit:

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré (\$)	\$
Solde au 31 octobre 2024	—	—	—
Émission d'actions privilégiées	9 934 617	2,80	27 778
Rachat d'actions privilégiées	(6 243 026)	2,60	(16 265)
Réévaluation du passif lié aux actions privilégiées			(3 565)
Solde au 31 octobre 2025	3 691 591	2,15	7 948
Réévaluation du passif lié aux actions privilégiées			441
Solde au 31 juillet 2026	3 691 591	2,27	8 389

Régime d'options d'achat d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (\$)
Solde au 31 octobre 2025	300 000	3,96
Attribuées	120 000	2,58
Solde au 31 juillet 2026	420 000	3,56
Options pouvant être exercées au 31 juillet 2026	266 667	3,96

Bons de souscription

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2026, aucun exercice de bons de souscription n'a eu lieu. Conséquemment, la Société n'a émis aucune action en lien avec l'exercice de bons de souscription [note 9].

Résultat par action

Le résultat de base par action et le résultat dilué par action ont été calculés comme suit :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2026 \$	2025 \$	2026 \$	2025 \$
(en milliers, sauf les montants par action)				
NUMÉRATEUR				
Résultat net servant au calcul du résultat de base par action	(106 588)	399 821	(215 080)	254 405
Effet de la conversion présumée des bons de souscription et des actions privilégiées	(4 326)	5 107	1 573	2 981
Retrancher l'effet antidilutif	4 326	(7 447)	(1 573)	(5 321)
Résultat net servant au calcul du résultat dilué par action	(106 588)	397 481	(215 080)	252 065
DÉNOMINATEUR				
Nombre moyen pondéré ajusté d'actions en circulation	41 022	40 083	40 777	39 767
Effet des titres potentiellement dilutifs				
Actions privilégiées	—	2 268	—	764
Options d'achat d'actions	—	—	—	—
Bons de souscription	—	—	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté servant au calcul du résultat dilué par action	41 022	42 351	40 777	40 531
Résultat (perte) par action				
De base	(2,60)	9,97	(5,27)	6,40
Diluée	(2,60)	9,39	(5,27)	6,22

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2026, les 420 000 options d'achat d'actions en circulation et les 9 436 772 bons de souscription acquis pouvant être exercés via l'émission d'action ont été exclus du calcul puisque leur prix d'exercice était supérieur au cours moyen des actions pour la période [300 000 d'options d'achat d'actions et 9 436 772 bons de souscription pour le trimestre et la période de neuf mois clos les 31 juillet 2025]. Au cours du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 31 juillet 2026, les 3 691 591 actions privilégiées de série 4 ont également été exclues du calcul en raison de leur effet antidilutif.

Note 12 Information supplémentaire sur les revenus et les charges**Ventilation des revenus tirés de contrats avec des clients**

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique et dessert deux principaux marchés qui représentent également ses deux principales lignes de produits, soit le marché transatlantique et le marché Amérique, qui inclut les routes Sud. Le tableau ci-dessous présente la ventilation par marché des revenus des contrats avec des clients :

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Clients				
Amérique	194 407	225 840	1 785 989	1 806 463
Transatlantique	575 314	527 915	847 201	772 564
Autres	22 999	12 546	57 846	47 852
Total des revenus	792 720	766 301	2 691 036	2 626 879

En conformité avec l'entente d'indemnité financière conclue au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2025 avec le fabricant d'équipement d'origine des moteurs GTF, la Société a comptabilisé un montant de 6 993 \$ au cours du trimestre clos le 31 juillet 2026 et 17 308 \$ au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2026 [6 978 \$ au cours du trimestre et 26 956 \$ au cours de la période de neuf mois terminée le 31 juillet 2025].

Note 13 Coûts de restructuration

	Trimestres clos les 31 juillet		Périodes de neuf mois closes les 31 juillet	
	2026	2025	2026	2025
	\$	\$	\$	\$
Coûts de restructuration				
Indemnités de départ	—	157	220	4 214
	—	157	220	4 214

Les coûts de restructuration incluent des indemnités de cessation d'emploi liées aux changements apportés à la structure organisationnelle.

La variation de la provision pour indemnités de départ, qui est incluse dans le solde du poste Fournisseurs et autres créditeurs, se détaille comme suit:

	Période de neuf mois close le 31 juillet 2026	Exercice clos le 31 octobre 2025
	\$	\$
Solde d'ouverture	2 084	1 030
Provision supplémentaire	220	5 663
Utilisation de la provision	(1 925)	(4 609)
Solde de fermeture	379	2 084

Note 14 Engagements et éventualités

Contrats de location et autres engagements

Au 31 juillet 2026, la Société est partie à des engagements pour la location de quatre Airbus A321XLR à être livrés en 2027 et en 2028. La Société a aussi des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que des obligations d'achat, en vertu de divers contrats avec des fournisseurs, notamment en lien avec les contrats de service informatique, effectuées dans le cours normal des affaires. Le tableau suivant présente les paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location d'aéronefs qui seront livrés au cours des prochaines années et des contrats de location d'une durée de moins de 12 mois et/ou liés à des biens de faible valeur, ainsi que les obligations d'achat :

Exercice se terminant le 31 octobre	2026	2027	2028	2029	2030	2031 et plus	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location (aéronefs et autres)	—	11 619	39 881	39 881	39 881	347 313	478 575
Obligations d'achat	5 907	19 149	8 550	5 106	3 228	2 672	44 612
	5 907	30 768	48 431	44 987	43 109	349 985	523 187

Litiges

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée à diverses réclamations et actions. Ces litiges sont souvent entourés de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun desdits litiges est imprévisible. Selon la direction, les réclamations et actions sont suffisamment provisionnées ou couvertes par des polices d'assurance, et leur règlement ne devrait pas avoir d'effet défavorable notable sur la situation financière de la Société, sous réserve du paragraphe qui suit. La Société détient une assurance responsabilité pour les administrateurs et les dirigeants ainsi qu'une assurance responsabilité professionnelle dont la couverture est habituellement suffisante pour payer les montants que la Société pourrait être tenue de verser dans le cadre de ces poursuites visant spécifiquement les administrateurs et les dirigeants, et non la Société. De plus, la Société détient une assurance responsabilité professionnelle et civile générale pour les poursuites reliées à des dommages non-corporels ou corporels subis. La Société s'est toujours défendue vigoureusement et entend continuer de le faire.

Depuis la pandémie de la COVID-19, la Société a fait l'objet d'un certain nombre de demandes d'autorisation d'exercer une action collective en lien avec le remboursement des dépôts clients pour les billets d'avion et des forfaits qui ont dû être annulés. Quoique certaines actions collectives n'ont pas encore été résolues de manière définitive, la Société a procédé au remboursement de la presque totalité des clients, notamment depuis le mois d'avril 2021, grâce à la facilité de crédit non garantie liée aux crédits voyage. Ainsi, les demandes d'autorisation d'exercer une action collective encore en cours pourraient devenir sans objet. Nonobstant ce qui précède, la Société continuera à se défendre vigoureusement dans le cadre de ces dossiers. S'il advenait que la Société doive verser un montant en lien avec les actions collectives, l'effet défavorable du règlement serait comptabilisé à l'état consolidé des résultats et pourrait avoir un effet défavorable sur la trésorerie.

Autre

De temps à autre, la Société fait l'objet de vérifications par les autorités fiscales qui soulèvent des questions quant au traitement fiscal de certaines transactions. Certaines de ces questions pourraient entraîner des coûts importants qui demeureront incertains jusqu'à ce qu'un ou plusieurs événements se réalisent ou non. Même si l'issue est difficile à prédire avec certitude, les réclamations ou risques fiscaux dont l'issue sera probablement défavorable sont comptabilisés par la Société selon la meilleure estimation possible du montant de la perte.

Note 15 Garanties

Dans le cours normal de ses affaires, la Société a conclu des ententes, dont certaines dispositions répondent à la définition de garantie. Ces ententes prévoient des indemnités et des garanties pour la contrepartie dans des opérations, telles que des contrats de location, des lettres de crédit irrévocables et des contrats de cautionnement.

Ces ententes peuvent obliger la Société à indemniser une contrepartie pour les coûts ou pertes attribuables à divers événements, tels que la non-conformité à des déclarations antérieures ou à la garantie, la perte ou l'endommagement de biens, les réclamations pouvant survenir pendant la prestation de services et le passif environnemental.

Les notes 4, 12, 15 et 22 des états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 octobre 2025 fournissent des informations au sujet de certaines de ces ententes. Les paragraphes qui suivent présentent des informations supplémentaires.

Contrats de location

La plupart des contrats de location d'espaces dans les aéroports et d'autres biens immobiliers signés par les filiales de la Société comportent des clauses générales d'indemnisation les engageant, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. La nature de ces ententes varie selon les contrats de telle sorte que la Société ne peut estimer le montant total que ses filiales pourraient être appelées à verser à ses bailleurs. Il ne s'est jamais produit qu'une filiale de la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ce genre d'entente; par ailleurs, la Société et ses filiales sont protégées par une assurance-responsabilité pour ce genre de situation.

Contrats de cautionnement

La Société a signé des contrats de cautionnement avec certains de ses fournisseurs. En vertu de ces contrats de cautionnement, la Société garantit le paiement de certains services rendus qu'elle s'est engagée à payer. Ces contrats sont généralement émis pour un an et sont renouvelables.

La Société a signé des contrats de cautionnement par lesquels elle garantit un montant prescrit à ses clients, à la demande des organismes de réglementation, au sujet de l'exécution des obligations comprises dans les mandats de ses clients pendant la durée des permis accordés à la Société pour ses activités de grossiste et d'agences de voyages dans la province de Québec. Ces ententes sont généralement émises pour un an et sont renouvelables chaque année. Au 31 juillet 2026, le montant total de ces garanties non gagées par des dépôts s'élevait à 3 284 \$. Il ne s'est jamais produit que la Société doive verser un montant appréciable en vertu de ces ententes. Au 31 juillet 2026, aucune somme n'était comptabilisée en vertu des ententes mentionnées ci-dessus.

Note 16 Informations sectorielles

La Société a déterminé qu'elle exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel, à savoir les voyages vacances. En ce qui a trait aux secteurs géographiques, la Société exerce ses activités principalement en Amérique. Les produits des activités ordinaires ainsi que les actifs non courants hors Amérique ne sont pas significatifs. Ainsi, les états consolidés des résultats et les états consolidés de la situation financière incluent toutes les informations requises.

Note 17 Événement postérieur à la date de clôture

Le 9 septembre 2026, la Société a conclu avec la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC) une entente de crédit à terme d'un montant maximal de 250 000 \$. Selon les termes de l'entente, qui vient à échéance le 10 juillet 2035, les tirages pourront être effectués jusqu'au 9 septembre 2027. Les montants empruntés portent intérêt au taux de 1,22 % jusqu'au 26 juillet 2029, puis au taux de 3,0 % par la suite.

À la même date, la Société a effectué un premier tirage d'un montant de 80 000 \$ en vertu de cette entente.

